



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier 2024 à 19 h, le conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement de Paris, conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 17 janvier 2024 :

Étaient présents: Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Komitès, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Rota, M. Rouveau, Mme Slama, M. Seingier, M. Teisseire.

Pouvoirs : Mme Atlan-Tapiero (pouvoir donné à Mme Montandon), M. Belghith (pouvoir donné à Mme Rocca), M. Bonnet-Oulaldj (pouvoir donné à Mme Comushian), M. Bouigue (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Teisseire), Mme Coffin (pouvoir donné à Mme Pierre-Marie), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à M. Rouveau), Mme Kopoka (pouvoir donné à M. Romero-Michel), Mme Marcin (pouvoir donné à M. Margain), M. Martial (pouvoir donné à Mme Slama), M. Tabacchi (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Taïeb (pouvoir donné à M. Paris).

Était absent : 0

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2024-001), 18 membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci à vous pour votre présence pour cette séance du conseil d'arrondissement qui, comme chaque fois, s'annonce riche.

Ce conseil nous amènera à examiner 24 délibérations, 3 vœux et une question orale. Premier conseil d'arrondissement de l'année dans ce marathon de vœux, dans cette même salle où se succède la présentation aux vœux à l'espace Reuilly, à la maison de la vie associative et citoyenne et dans d'autres endroits du 12^e, le beau succès des vœux aux habitantes et habitants jeudi dernier dans cet incroyable endroit, cette pépite du 12^e qui est le palais de la porte Dorée. Je vous remercie sincèrement pour votre présence et je vous renouvelle mes vœux les plus chaleureux, les plus joyeux et affectueux à vous et, bien évidemment, à celles et ceux qui vous sont chers, joie, bonheur et santé.

Ce conseil d'arrondissement est aussi extraordinaire. J'ai reçu la démission de Patrick Rebourg il y a quelques jours et je le salue bien évidemment très sincèrement outre-Atlantique et l'arrivée, ou j'allais dire le retour, d'Ophélie Rota, dont je me réjouis personnellement. Je sais que nous sommes nombreuses et nombreux à apprécier son retour dans cette salle.

Chère Ophélie, je suis ravie de te retrouver et de t'accueillir vraiment chaleureusement. Il ne fait pas plus chaud dans cette salle que sous l'ancienne mandature, mais dans notre équipe plurielle du 12^e arrondissement, dans l'ancienne mandature, nous avons eu la chance de collaborer ensemble. Attachée, je te sais, au 12^e, je sais pouvoir aussi compter sur ton implication, ta force de travail et ton intégrité intellectuelle dans ton mandat. Je te remercie et je salue ton retour.

Je vais sans plus attendre donner la parole à notre collègue, Anouchka Comushian, et la remercier de bien vouloir, comme de coutume, procéder à l'appel des membres du conseil.

Mme Comushian procède à l'appel.

Je vous remercie, Mme Comushian. Je constate que notre quorum est atteint. Avant de poursuivre, je vais laisser la parole à notre nouvelle collègue, Ophélie Rota."

Mme Ophélie Rota, **conseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. À la demande de Patrick Rebourg, il a fait un message à l'attention des élus pour expliquer sa démission, je lis son message qu'évidemment je n'ai pas écrit, vous allez comprendre pourquoi je précise cela.

Madame la maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je profite de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et tous une excellente année, pleine de solidarité, de fraternité et d'humanité. J'ai décidé de présenter ma démission du conseil municipal du 12^e arrondissement pour différentes raisons personnelles, mais surtout par respect pour les électeurs qui nous avaient apporté leur voix. Car même si exercer un mandat à distance est théoriquement possible, sa mise en œuvre s'est avérée très difficile au quotidien.

Ainsi, je souhaite remercier Pierre-Marie Debreuille pour avoir coordonné notre travail entre les colistiers représentant la liste Villaniste dans le 12^e arrondissement et moi-même en Louisiane, Marianne Boulc'h et Françoise Cuvelier qui ont consacré beaucoup de temps pour faire de cet



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

exercice contraignant une démarche positive, M. Emmanuel Grégoire qui a accepté de prendre mes procurations tout en respectant nos choix de vote, et tous ceux qui ont œuvré pour continuer de porter le projet pour améliorer la vie dans le 12^e.

Mais, malgré toutes ces aides volontaires et constructives à mes côtés, il a été difficile pour moi d'être efficace au rythme des séances et des actions à mener. C'est pourquoi j'ai fait le choix de ne pas occuper un siège dans des conditions dégradées du fait de mon éloignement.

C'est donc Ophélie Rota qui va me succéder, dont vous connaissez tous les grandes qualités et les compétences qu'elle a déjà apportées à la mairie.

Ophélie est pleinement motivée et s'est engagée auprès de moi à siéger en tant qu'indépendante et d'exercer un mandat à l'écoute des composantes des deux listes qui ont fusionné en 2020.

Dans ces conditions, ma démission était le moyen d'être fidèle à ce qui avait motivé mon engagement. J'admire la pluralité qui est ici présente au Conseil d'arrondissement, car il est pour moi évident que les grands enjeux écologiques et humanistes de 2024 et des années à venir ne pourront atteindre un certain niveau de réussite et d'excellence qu'à la condition minimale que tous les partis s'entendent à travailler ensemble pour atteindre les objectifs majeurs que nous partageons tous en 2020.

Je remercie tous mes colistiers et militants et les habitants du 12^e qui ont voté pour nous, motivés entre autres par le progressisme et l'humanisme que nous portons à travers le programme collectif.

Je souhaite, grâce à Ophélie Rota, que ces idées demeurent et se partagent avec vous tous pour la mairie du 12^e à la hauteur de nos enjeux de demain.

À présent, si je peux dire, moi-même, un petit mot pour expliquer.

Je suis très heureuse de retrouver ce conseil d'arrondissement dans lequel j'ai déjà eu la chance de siéger de 2014 à 2020. Je retrouve avec plaisir des élus de la majorité et de l'opposition. Et j'ai hâte de découvrir les autres.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, il y en a quand même quelques-uns qui sont présents, je suis attachée à cet arrondissement, j'y suis née, j'ai effectué ma scolarité et dès que j'ai pu, j'ai été engagée dans les conseils de quartier. Je suis aussi très attachée à l'échelon local en politique, c'est l'échelon où l'on voit concrètement nos décisions se réaliser et où le lien avec les gens est le plus direct.

Non encartée dans un parti politique, je reste néanmoins fidèle aux électeurs qui ont voté pour la liste dont je faisais partie et au programme que nous avons défendu et c'est pour cela qu'après la démission de Patrick Rebourg, il était important pour moi de siéger dans ce conseil d'arrondissement.

Je serai une élue non dogmatique, constructive et défendant mes convictions avec honnêteté intellectuelle autant que possible, et notamment attachée aux questions d'urbanisme et de densité, de démocratie participative, d'éducation ou encore aux questions de prévention en matière de sécurité ou de santé.

Pour mes votes, je n'aurai d'autre boussole que l'intérêt général et les habitants du 12^e.

Je vous remercie."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Rota, et encore bienvenue, dans ce conseil.

M. Seingier, vous m'avez également demandé la parole puisque je pense que vous avez aussi certaines informations à nous communiquer."

M. Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire de me permettre ce petit mot pour expliquer mon départ du groupe Changer Paris.

Je ne quitte évidemment pas le groupe Changer Paris en raison des collègues qui y appartiennent encore parce que je les apprécie tous personnellement et je ne doute pas que je continuerai à travailler, moins directement peut-être, avec eux, dans l'intérêt du 12^e arrondissement. Il n'y a aucun lien non plus avec la démission de la présidente du groupe Changer Paris au conseil de Paris, je n'en dirai pas plus.

Mon départ est la suite de mon adhésion à un autre parti politique. Cela faisait déjà quelque temps que j'avais quitté discrètement Les Républicains et, après un petit temps de doute, mais aussi l'engagement local m'anime tellement que je ne pouvais pas renoncer à la politique et j'ai souhaité donner un nouveau sens à mon engagement.

Pour schématiser et être le plus concis possible, l'engagement politique est animé par différentes formes de motivation, il y a des personnes qui revendiquent faire de la politique pour changer le monde, d'autres considèrent que c'était mieux avant et se revendiquent d'un conservatisme nihiliste, je n'appartiens à aucune de ces catégories.

Venu à la politique par la passion de l'histoire et notamment par les lectures de Fernand Braudel, je pense que le monde est mû par des forces qui nous dépassent toutes et tous (j'ai changé de langage, je dis toutes et tous maintenant), le rôle du politique est de prendre des mesures qui passent souvent par la norme, mais pas seulement, pour adapter la société française à ces enjeux afin d'en limiter les conséquences délétères et préserver ce qui mérite de l'être. Je reste donc de droite.

Or les défis du 21^e siècle déjà entamé, sont nombreux : technologiques, éducatifs, environnementaux, démographiques, diplomatiques, sécuritaires, sociaux, etc., et pour cela j'ai fait le choix de rejoindre un mouvement dont l'approche du débat d'idées est, selon moi, plus policée au regard de l'ambiance du « tout émotion » actuelle et plus pragmatique pour proposer une stratégie de réponse à ces défis sur le long terme.

Je suis toujours, évidemment, pour la démocratie libérale, donc cette stratégie est proposée dans le cadre d'échéances électorales.

J'ai donc rejoint Horizons et pour décliner cet engagement au niveau local où Horizons a déjà un candidat très investi pour une alternance politique crédible à Paris, Pierre-Yves Bournazel, que je connais depuis 2006, j'ai décidé de le soutenir pour les prochaines municipales, quelle que soit la forme que cette élection prendra.

J'ai donc démissionné du groupe Changer Paris et je suis très content de retrouver Ophélie Rota dans cette enceinte.

J'en profite, au regard de ce qu'elle a à exprimer peut-être, de lui proposer de créer un groupe indépendant, compte tenu du règlement intérieur ; être seul sans groupe, cela peut parfois poser des difficultés.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Je vous remercie de votre écoute et de m'avoir permis de m'exprimer."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous en prie. Merci, M. Seingier, de nous avoir tenus informés et d'avoir tenu ces propos dans cette enceinte."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-002: Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 28 novembre 2023.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Je passe donc à la première approbation qui est celle du procès-verbal de la séance du mardi 28 novembre 2023.

Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires avant que je le porte aux voix ? Non. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité et je vous en remercie."

Personnes présentes à la séance du mardi 28 novembre et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 23 janvier 2024.

Mme Atlan-Tapiero (pouvoir donné à Mme Montandon), M. Belghith (pouvoir donné à Mme Rocca), M. Bonnet-Oulaldj (pouvoir donné à Mme Comushian), M. Bouigue (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Teisseire), Mme Coffin (pouvoir donné à Mme Pierre-Marie), Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Margain, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Slama, M. Seingier, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 24 dont 8 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB12-2024-002)

Arrivée de M. Bouigue (pouvoir de M. donné à Mme Dallot), après le vote de l'approbation du Procès-Verbal.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DAC 001: Subventions, d'un montant de 328 500 euros, convention et avenants, pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous débutons désormais l'examen des délibérations émanant de l'hôtel de ville avec celles sur lesquelles vous avez souhaité vous inscrire. Je commencerai donc par la DAC 001.

La parole est à M. Romero-Michel pour nous la présenter et M. Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération.

M. Romero-Michel, c'est à vous."

M. Jean-Luc Romero-Michel, conseiller de Paris :

"Merci, madame la maire. Très heureux, évidemment, de retrouver Ophélie ici avec nous. Je lisais une citation qui, je trouve, la résume bien : *« il y a des êtres qui nous touchent plus que d'autres sans doute parce que, sans que nous le sachions nous-mêmes, ils portent en eux une partie de ce qui nous manque. »* C'est une belle citation de Mouawad dans Anima et je souhaitais le dire parce que l'on est, je crois, tous très heureux de te retrouver ici.

Bon courage aussi à notre collègue Seingier dans ses nouvelles aventures, c'est toujours important de suivre ses convictions. Et oui, c'est noble de continuer à faire de la politique et de rester un militant.

Le Festival Coulée Douce, je ne sais pas, cher Franck, ce que tu comptes nous en dire, je pense que tu l'apprécies comme nous. C'est un festival, comme vous le savez, qui se déroule autour du jardin de Reuilly et qui est évidemment très ancien puisque cette année nous allons fêter le 25^e anniversaire, un quart de siècle, j'aimerais bien encore avoir un quart de siècle.

En tout cas, c'est un festival qui attire évidemment beaucoup les habitants du 12^e. Il aura lieu cette année le 8 et le 9 juin. Ce sont en gros 700 à 1 000 personnes qui y participent tous les ans.

La programmation artistique de cette édition aura pour axe « la voix et le corps » et elle accueille notamment les frères Jacquard, Le Guichet spectacles Caillasse ou encore Wab & Étincelles.

Je vous rappelle qu'en date des 12 et 15 décembre, un acompte de 24 000 euros a été attribué à l'association.

Nous vous proposons aujourd'hui de fixer à 41 000 euros le montant de la subvention 2024, soit un complément de 17 000 euros après cet acompte versé. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Romero-Michel. M. Margain."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie, madame la maire. J'aurais une question un peu technique. Bien évidemment, nous voterons cette DAC, mais il s'agissait également de savoir quelle était votre politique en matière de cirque et si vous alliez, dans l'avenir, conditionner votre subvention et votre aide sur les cirques qui ont encore des animaux et des animaux enfermés. Je n'ai rien vu dans la délibération qui parlait de la politique. Si vous pouviez m'éclairer sur ce sujet.

Je voudrais en profiter pour dire un mot important de ce qui s'est passé la semaine dernière à propos des déclarations de mon cher Emmanuel Grégoire sur les plateaux télé quand on a entendu à propos de Mme Dati : *« elle ne connaît rien à la culture, on a remplacé la compétence par des paillettes, ce n'est pas son domaine, c'est vraiment une magouille politique sur le dos de la culture. »* Je trouve que toute cette caste privilégiée qui raille la culture des plus modestes, de ceux qui accèdent aux responsabilités par le fruit de leur travail et de leur délégation est absolument scandaleuse.

Quelqu'un qui, soi-disant, ne connaît rien à la culture devrait avoir une justification objective, soit son éducation, soit ses connaissances, devrait se baser sur des faits concrets, mais peut-être parce que Mme Dati n'a pas les origines qui conviennent, ou peut-être parce que tout simplement c'est une femme.

La ministre de la Culture, Rachida Dati, a dénoncé un mépris de classe dans les réactions suscitées par son arrivée à ce poste. N'a-t-elle pas entendu de vos collègues hommes à la mairie de Paris *« a-t-elle déjà lu un livre »* ?

M. Lang qui a été un grand ministre de la culture était moins diplômé que Mme Dati, il n'en a pas moins été un très bon ministre. Oui, en France, tout est possible.

Pour les personnes issues de milieux modestes et pour beaucoup comme Rachida Dati qui a d'ailleurs déclaré : *« ceux qui se demandent si je lis des livres, qu'ils sachent que j'y accède dans la cité dans des bibliobus, je n'ai pas honte de le dire. Cela explique mon combat en faveur de l'accès pour tous. »*

Bien sûr vous préférez, vous, à la mairie de Paris, offrir des postes comme vous l'avez fait à M. Olivier Py en éjectant des femmes compétentes qui avaient été pourtant recrutées.

Je voudrais remercier, c'est dommage qu'elle ne soit pas là, Mme Coffin dont je reconnais la pugnacité, la sincérité et l'engagement, même si je ne partage pas beaucoup de ses combats. Elle a été très digne parce qu'elle a soutenu Mme Dati, elle sait ce que c'est que *« populaire »*.

M. Grégoire, je suis très déçu, vous ne vous en êtes pas sorti grandi, ne vous en déplaît.

L'arrivée de Mme Dati au ministère de la Culture est un honneur pour la France et une chance pour Paris.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Margain. M. Romero-Michel pour vous répondre. Ensuite, Emmanuel Grégoire a demandé la parole."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

M. Jean-Luc Romero-Michel, conseiller de Paris :

"Cher Franck, ne confondez pas arts de la rue et cirque **coupure du son [0:17:15.5]**, cela été tranché il y a bien longtemps puisque nous avons voté ici et qu'évidemment il n'y a plus de cirque avec des animaux.

J'en profite, puisqu'il y a une actualité dans notre arrondissement qui est très forte en fin de semaine, comme vous le savez, puisque c'est le Festival du Cirque de Demain. Nous sommes encore très honorés d'avoir ce festival avec les numéros les plus prestigieux au monde et c'est grâce au cirque Phénix qui n'a jamais eu d'animaux que cela aura lieu ce week-end."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Tout à fait, qui se trouve à la pelouse de Reuilly et l'on peut aussi citer deux aires de cirque qui sont là tous les étés et qui animent avec pugnacité et joyeuseté les arts du cirque qui sont autre chose encore que les arts de la rue dans notre arrondissement, on peut s'en enorgueillir. M. Grégoire, puisque vous avez été personnellement cité."

M. Emmanuel Grégoire, conseiller de Paris :

"Merci, madame la maire. Je ne pensais pas parler de cela, mais après tout si l'occasion m'en est donnée, je ne vais pas me priver du plaisir d'y revenir.

La première chose, M. Margain, c'est quand on fait une interpellation, une mise en cause, il y a au moins un devoir déontologique que l'on s'impose à soi-même, c'est de citer l'exactitude des propos qui sont donnés. Il sera aisé pour chacun ici de le vérifier par lui-même, vous avez volontairement tronqué la phrase que j'ai prononcée. J'ai prononcé la phrase suivante, dont je ne retirerai pas un mot. J'ai dit : « *Rachida Dati n'est pas une femme de culture au sens où ce n'est pas une praticienne des politiques culturelles* ». Excusez-moi de rappeler que c'est factuel et des avis plus aiguisés et plus pertinents que le mien l'ont dit à maintes reprises depuis.

Je trouve que la façon dont vous le rapportez est particulièrement fallacieuse et, je le dis, à mon avis, ne sert pas la personne que vous entendez ici défendre. Parce que cela va me permettre de préciser les raisons pour lesquelles j'ai été profondément choqué par la nomination de Rachida Dati et je pense que toute personne autour de cette table devrait l'être.

Rachida Dati est maire du 7^e arrondissement, cela me permet d'ailleurs de revenir sur le sujet du mépris de classe. Mépris de classe venant de Rachida Dati, c'est baroque, je viens d'un milieu populaire, j'évite d'en faire étalage en permanence.

Mais il y a au moins une chose qui nous différencie Rachida Dati et moi. Moi, dans l'instant où j'ai été élu au service de la collectivité, je m'y suis consacré pleinement et uniquement. J'ai arrêté toutes les activités annexes, cela permet généralement de se sentir plus libre et au moins, pas sujet à être accusé potentiellement par la justice, par le parquet, en l'occurrence, de conflit d'intérêts.

J'ai un mandat au service des Parisiens, je l'honore en permanence et il suffira de se rapporter à la déclaration de patrimoine de la ministre quand elle sera publiée que, si procès de classe il y a, il n'est pas là où vous l'indiquez. Des gens, c'est leur droit juridique de le faire, après tout, qui ont des activités privées annexes extravagantes au regard de ce qu'est normalement la disponibilité horaire que l'on a quand on est maire d'arrondissement et parlementaire européen, je ne sais pas exactement quelle est la légitimité que vous entendez ici souligner.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Autre sujet, Rachida Dati, et c'est pour cela que j'ai dit que j'ai été choqué, est mise en examen pour corruption passive avec un intitulé et d'ailleurs la mise en examen est beaucoup plus nourrie. Je ne considère pas que ce soit attentatoire à la présomption d'innocence de dire que quand on est mise en examen pour corruption passive ce soit un motif, non pas de sanction, mais enfin au moins pas de promotion. Je suis désolé, j'ai considéré à titre personnel, et je le réitère, que c'était une faute politique de la part du gouvernement qu'elle ait été nommée, que je ne crois pas que cela serve des acteurs de la culture.

Faisons attention, y compris pour tous ceux qui le méritent, à ne pas organiser des confusions sur nos débats. J'ai dit plusieurs fois à titre personnel, je l'ai même dit à la télé dans la même émission, M. Margain, que Rachida Dati pouvait susciter chez moi une bienveillance au regard du parcours qui est le sien, au regard de ses origines sociales et que je considérais que c'était un élément de méritocratie qui méritait le respect. C'est ce que j'ai dit, M. Margain, dans cette interview.

Je trouve cela particulièrement choquant, et je suis désolé si cela nous donne l'occasion de rappeler que votre leader est mise en examen pour corruption passive, nous le répéterons aussi longtemps que nécessaire."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Grégoire, monsieur le premier adjoint.

Je vais mettre la DAC 001 aux voix, surtout que c'est pour un festival qui nous tient, j'espère, toutes et tous à cœur et pour lequel je pense qu'il peut allier toutes formes de culture.

Je mets donc la DAC 001 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je m'en réjouis et je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-003 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DAE_013: Subventions, d'un montant de **1581000** euros et conventions avec dix-huit structures agissant en faveur de **l'insertion des publics en grande exclusion**.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Mme Montandon vous m'indiquez que vous vous désinscrivez de la DAE 013, donc nous passons à la DDCT002."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB12-2024-004 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DDCT 002 : Subventions, d'un montant de 102 500 euros au titre de **l'engagement citoyen et associatif à dix-huit associations.**

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"C'est Éléonore Slama puisque Mme Derenemesnil n'est pas présente qui nous le présente, et M. Margain, vous êtes inscrits sur la délibération. Mme Slama."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci beaucoup, madame la maire. Très rapidement, il s'agit de subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à dix-neuf associations.

Dans le 12^e, il s'agit d'une subvention pour le collectif BEL que vous connaissez toutes et tous, qui réalise un travail extraordinaire sur le terrain et qui propose, vous le savez, son habituel festival de la Rue Aux Enfants. Avec Isabelle Rocca, nous adorons nous y rendre très régulièrement rue Bignon.

Il est proposé de leur accorder une subvention de 3 000 euros.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. Je donne la parole de suite à M. Margain."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Merci, madame la maire. Jusqu'à la fin de mon mandat, je m'insurgerai sur cette idée de voter pour des subventions au conseil d'arrondissement pour des structures qui ne font pas partie de l'arrondissement. Je soutiens bien évidemment ce que Mme Slama vient de dire, l'association du 12^e est formidable. Je tiens simplement à le rappeler, ce n'est pas normal que des conseillers d'arrondissement soient sollicités, alors qu'ils sont volontaires, à connaître des tas de sujets, des tas de projets qui n'ont rien à voir avec ce que nous faisons ici. Je pense, et je le demande depuis très longtemps, que ce devrait être revisité par l'exécutif.

Je vous remercie. Nous voterons bien évidemment pour."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"M. Margain est-ce qu'il en est de même pour la DDCT13?"



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Si vous voulez aller vite, il y a absolument la même chose et ce sera exactement la même chose pour la DFPE 11, la DFPE 12 et la DFPE 14 où, en fait, mon travail d'élu est d'essayer de dire que ce serait pas mal si l'on essayait dans les arrondissements de se consacrer à la vie de notre arrondissement et que l'on soit au conseil de Paris à se consacrer sur la globalité des budgets. Je trouve dommage, et je sais que M. Grégoire n'est pas d'accord avec moi, mais je trouve que ce n'est pas respectueux du travail des conseillers d'arrondissement qui, je le rappelle ici, sont bénévoles, qui ont énormément d'abnégation, d'investissement, de volonté, on ne peut pas leur demander d'avoir d'avis.

Vous me direz que c'est consultatif, je ne parle pas pour moi, M. Grégoire, je parle pour les conseillers d'arrondissement, moi je n'ai aucun problème avec cela.

Je vous dis quel est mon combat sur l'organisation de la démocratie et je dis puisque j'ai 5 délibérations sur lesquelles je dois intervenir et sur lesquelles j'allais dire la même chose, autant ne pas me redonner la parole. Mais, quand même essayer de sensibiliser à chaque fois tout le monde sur ce sujet qui me paraît un sujet important de démocratie et de représentativité. C'est tout.

Je vous remercie, madame la maire. Il se trouve que pour les DPE, mais je reprendrai la parole, on votera pour également."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Margain. Donc vous m'autorisez à mettre la DDCT002 et la DDCT 013 aux voix en même temps."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Pardon, je m'étais inscrite sur la DDCT013 personnellement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Ah ? Mme Slama, effectivement, pardon pour l'erreur. On va reprendre, ce n'est pas grave."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Moi, c'était la DEVE 011 qui était la même, excusez-moi, ce n'était pas la DDCT013."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Oui, mais il y a M. Seingier. On va reprendre, ce n'est pas grave.

Je vais mettre aux voix la DDCT002. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-005 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DDCT 013 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des **quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement, d'un montant de 315 388 euros pour dix-huit projets associatifs.**

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous passons à la DDCT13 où Mme Slama vous êtes inscrite et aussi Mme Montandon. Mme Slama."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci beaucoup, madame la maire. Je tenais, en effet, à m'inscrire sur cette délibération, car elle symbolise un pas supplémentaire vers la concrétisation de notre action pour changer la vie des habitants du quartier de la porte de Vincennes.

Vous le savez, ce quartier concentre un certain nombre de difficultés et nous en avons fait une priorité de notre action d'élus. Vous le savez aussi, en juin dernier, dans cette même assemblée, nous avons voté, enfin pas tout à fait l'ensemble de l'assemblée puisque nos amis de l'opposition ne s'étaient pas prononcés pour, mais nous, nous avons voté un vœu pour demander le passage de ce quartier en géographie prioritaire.

Permettez-moi d'abord de regretter vivement que ce quartier n'entre pas en quartier dit politique de la ville, cette géographie prioritaire qui permet d'obtenir plus de moyens pour agir. L'État a en effet refusé d'intégrer ce quartier, car il se base pour arbitrer ses choix sur les données INSEE de 2019. Donc vous avez bien compris, des données de 2019 pour fonder une géographie prioritaire en 2024, alors même que nous disposons de données plus récentes assises sur la base de données des bailleurs très récente que nous avons. Ce secteur est aujourd'hui éligible avec un revenu médian par unité de consommation sur ce périmètre à 14 052 euros. Je ferme cette parenthèse, mais il était important de le rappeler.

Même si nous n'obtiendrons donc pas pour le moment les moyens supplémentaires que nous aurions pu avoir par l'État, la ville de Paris continuera à réaliser son ambition et à investir massivement pour que les habitants de ce quartier puissent bénéficier des mêmes chances que tous les habitants du 12^e de vivre une vie digne dans un environnement de qualité et en bénéficiant d'outils et de dispositifs pour leur donner les mêmes chances que tout un chacun.

Pour cela, nous avons élaboré un plan d'action global, nous faisons feu de tout bois et nous agissons à travers plusieurs axes. Bien évidemment, la réhabilitation plan climat des résidences sociales du quartier ; l'obtention d'un équivalent temps plein en la personne de Dominique Le Borgne pour orchestrer l'animation locale du quartier ; l'aménagement de la rue aux enfants avenue Lamoricière avec l'implantation pérenne de la Ludomouv et d'ailleurs, plusieurs mois après son installation, le retour est extrêmement positif ; l'installation effective depuis peu de Jeunesse Feu Vert au 5, avenue Lamoricière pour améliorer encore les actions de prévention ; le projet du budget participatif avec, entre autres, un axe qui me tient particulièrement à cœur de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

parcours de Street Art ; l'École bleue architecture et design ; 1, boulevard Carnot apaisé, végétalisé ; un gymnase au 17, boulevard Carnot et bien sûr, très bientôt, l'opération Embellir votre quartier. Mais ce qui nous concerne ce soir, c'est la réorientation des activités du 15, boulevard Carnot. Je rappelle que ce bâtiment occupé initialement par les services de la DVD devait, à l'origine, être démoli dans le cadre de la ZAC porte de Vincennes et qu'il accueillera finalement des directions de la Ville de Paris dans ses étages, je pense à la police municipale, je pense à la Direction de la propreté de l'environnement et, au rez-de-chaussée, des espaces ouverts sur le quartier avec des services de proximité et des activités associatives répondant précisément aux besoins du secteur. Les études de l'équipe de maîtrise d'œuvre visent justement à concevoir le plan d'aménagement de ce rez-de-chaussée. Plusieurs espaces sont envisagés, notamment un espace convivial et ouvert à toutes et tous ; un espace public numérique pour l'inclusion numérique et l'accès aux droits, et des salles de formation via un projet co-porté par les associations Accessijeu, Colombbus et Konexio ; un espace partagé pour des permanences CAF, Mission locale et Espace parisien des solidarités également au rez-de-chaussée de ce 15, Carnot ; nous réfléchissons à l'étude de la ludothèque existante au 39, rue Baron Le Roy qui propose des activités autour du jeu et une offre spécifique à destination des personnes en situation de handicap.

En tant que maire du quartier Bel-Air Nord, dont fait partie le quartier de la porte de Vincennes, je suis fière de ce que nous avons commencé à accomplir avec l'ensemble des élus mobilisés, ils sont nombreux, Isabelle Rocca pour les établissements scolaires, Nicolas Bonnet-Oulaldj pour le sport, Christophe Teisseire et Mathieu Delmestre pour l'espace public et la rue aux enfants, Nicolas Rouveau sur la ZAC, Pierrick Paris sur la prévention de la tranquillité publique, Nizar Belghith sur le budget participatif et avec l'appui, je tiens à le souligner, et le soutien sans faille d'Emmanuelle Pierre-Marie et d'Emmanuel Grégoire pour faire avancer ces beaux projets.

Je suis convaincue que notre action et notre travail collectif vont porter leurs fruits sur ce quartier et améliorer concrètement la vie des gens qui y vivent et qui en ont besoin.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Slama. Mme Montandon, c'est à vous."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. Comme c'est ma première prise de parole, je voulais juste me réjouir moi aussi du retour d'Ophélie Rota et lui dire à quel point j'ai toujours apprécié le fait qu'elle était une élue aussi bien de terrain que de dossiers, que l'on a toujours bien travaillé ensemble et que j'avais pu partager la belle aventure humaine de la campagne 2014. C'est vrai que cette campagne était la première que je menais en tant que chef de file et je n'ai jamais regretté d'avoir choisi Ophélie, même si parfois après nous avons pris différents chemins. Je me réjouis de ce retour.

Je voulais juste aussi dire à M. Emmanuel Grégoire très rapidement que la présomption d'innocence est une notion qui n'est pas vaine et qui mérite d'être appliquée pour tous et même pour ses adversaires politiques.

Concernant cette délibération, je me réjouis aussi. Vous savez que ce dossier du GPRU de la porte de Vincennes et de tous les aménagements qui y sont afférents sont attendus depuis très



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

longtemps par les habitants et nous nous réjouissons qu'il y ait une avancée et notamment la réhabilitation de ce bâtiment existant.

J'avais juste une question sur le montage. C'est vrai que je pensais que dans le cadre de ce projet c'était la ville qui effectuait les travaux et qui, ensuite, trouvait des locataires et notamment ceux que vous aviez annoncés, aussi bien une antenne de la police municipale que des associations sociales. Nous nous réjouissons sur la programmation, il n'y a pas de sujet. C'est juste que j'ai compris ce soir, et vous allez me dire, Mme Slama, si j'ai bien compris le montage qui est finalement un peu plus complexe, c'est que c'est l'association choisie qui va porter le projet de rénovation qui finalement trouve ses financements notamment à la CAF.

Quand je lis les budgets, j'ai l'impression que la Ville de Paris fait don de son loyer puisque l'on voit dans le budget aussi bien le loyer de la ville en débit qu'en crédit et se rajoute une subvention que nous votons ce soir.

Si j'ai bien compris, ce n'est pas la ville qui est maître d'ouvrage sur ce sujet, c'est l'association qui elle-même va s'occuper du bail et va louer aux associations. D'ailleurs, le financement est plutôt étatique, municipal certes, mais aussi de l'État. Est-ce que vous me confirmez ?"

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Montandon. Je vais laisser Mme Slama, mais en fait cela dépend des étages et c'est effectivement un montage juridique pour que nous puissions accueillir ces associations. Mme Slama, je vous laisse répondre."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Pour préciser, ce projet va bien plus loin que ce qui était prévu à la base dans le cadre de la ZAC de la porte de Vincennes. C'est encore une fois un plan global pour ce quartier que nous mettons en œuvre et nous activons toutes les dimensions de notre politique, et bien au-delà de nos compétences, pour recréer une vie agréable dans ce quartier de la porte de Vincennes.

S'agissant du montage. En effet, vous l'avez compris, l'immeuble qui devait à la base être démolie ne va pas l'être. C'est d'ailleurs bon pour la planète de ne pas détruire des mètres carrés de béton. En tout cas, cela va, et c'était notre souhait, être utile surtout aux habitants du quartier qui sont composés à la fois de gens assez âgés, assez pauvres, de jeunes enfants et de jeunes tout court. Ce bâtiment au rez-de-chaussée accueillera ce tiers lieu et aux étages des services de la ville, comme je l'ai dit, une antenne de la police municipale et la DPE.

Le socle du rez-de-chaussée sera géré par la DLH, la Direction du logement et de l'habitat, et sera mis à disposition des associations par un bail de location qui sera porté par AccessiJeux.

Le coût total du projet s'élève à 878 000 euros. En gros, il se répartit de la façon suivante : la CAF de Paris mettra 190 000 euros, AG2R 300 000 euros, Konexio 290 000 euros et la Ville de Paris via le budget participatif 20 000 euros via une subvention d'investissement de 33 000 euros, toujours la ville et via une autre subvention d'investissement 45 000 euros, cela veut dire un peu plus de 100 000 euros pour la ville au total.

Il y a un financement divers parce qu'il y aura des permanences de la CAF, de la Mission locale et de l'Espace parisien des solidarités aussi dans ce rez-de-chaussée tout simplement, avec aussi un



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

espace public numérique. Donc c'est un projet qui est co-porté, qui est d'ailleurs très apprécié et qui a retenu tout de suite l'attention de l'ensemble des partenaires avec qui nous travaillons sur ce quartier dont, bien évidemment, la CAF et l'État, même si je regrette que nous ne soyons pas passés en politique de la ville, ce qui nous aurait donné encore plus de moyens pour les habitants de ce quartier.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. Je vais mettre la DDCT 013 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB12-2024-006 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DEVE_011 : Subventions, d'un montant de 410 676 euros, versées à **cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire**, dans les 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e, arrondissement de Paris, ainsi que **d'équipements sportifs dans le 13^e arrondissement de Paris**.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous passons à la DEVE 011. Mme Havet pour nous la présenter, et M. Seingier."

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement** :

"Je relis le mail, je m'étais inscrit sur la petite ceinture également, la convention pour l'affectation du 266 avenue Daumesnil, mais passur cette délibération. C'est la 2023 DU 038, DEVE aussi."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"D'accord. Comme M. Margain et M. Seingier... Je vais juste la mettre aux voix. Et donc je vous rajoute sur la DU038.

Oui, mais il n'y a pas M. Seingier. On va y arriver, il y a de petites subtilités ce soir pour ce premier conseil. C'est pour l'arrivée d'Ophélie, c'est pour savoir si elle suit bien.

Donc, je mets la DEVE 011 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Elle est donc adoptée, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-007 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DEVE_012 : Subventions à quatre associations pour des projets **d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts dans les 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements de Paris.**

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous passons à la DEVE 12. Mme Montandon, vous êtes bien inscrite sur la DEVE 12. Mme Manon Havet, c'est bien à vous de la présenter, ensuite Mme Montandon."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Cette délibération porte sur une subvention à apporter à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts. Pour le 12^e arrondissement, c'est l'association Études et Chantiers École Île-de-France qui est concernée pour son action d'insertion professionnelle à travers l'entretien horticole d'équipements sportifs dans les 12^e et 20^e et le soutien accordé est à hauteur de 90 000 euros. Vous savez, la Ville de Paris est mobilisée très fortement sur la question de l'insertion professionnelle et cette insertion prend de nombreuses formes: intégration des équipes de personnes éloignées de l'emploi dans des parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (territoriale, hospitalière et de l'État) et aussi l'intégration de personnes en situation de handicap. L'objectif est vraiment d'organiser des parcours d'insertion basés sur l'entretien des espaces verts parisiens avec une intégration dans le processus qui débute par des interventions simples et qui se poursuivent dans des secteurs professionnalisants en vue d'un accès à l'emploi au sein d'une collectivité publique ou dans le secteur concurrentiel. Je vous invite à voter cette subvention pour l'association Études et Chantiers École Île-de-France. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Havet. Mme Montandon, c'est à vous."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Je me suis intéressée à cette délibération. Bien sûr on est favorable à l'insertion professionnelle et à ce qui est mis en place dans cette délibération, c'était juste que, par curiosité, j'ai voulu voir un peu l'entretien horticole, surtout que j'ai vu que c'était un entretien horticole dans les équipements sportifs du 12^e et je me suis demandé si c'étaient les pelouses. C'est peut-être un peu le prisme en ce moment de la MIE. Mais en fait, il n'y avait aucun élément, j'ai un peu regretté qu'il n'y ait aucun chiffre, aucun élément, même pas une convention, rien."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Bien sûr, on est d'accord sur le principe, le sujet est tel que l'on va voter positivement, mais il y avait de temps en temps vraiment un véritable effort sur les délibérations pour qu'il y ait un peu de données et, là, il n'y a vraiment rien, je trouve cela dommage.

Je me demandais ce qu'était la part d'horticulture dans les équipements publics, car souvent les équipements sont fermés, mais ce sont peut-être justement les pelouses. Peut-être que vous pouvez nous en dire un peu plus.

Nous voterons favorablement cette délibération bien entendu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Montandon. Mme Havet pour vous répondre."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement** :

"Effectivement, les pelouses, mais aussi un peu plus largement les différents éléments de végétalisation dans plusieurs équipements sportifs de l'arrondissement. Nous retenons votre demande de davantage de précision sur ce type de délibération."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Effectivement, je pense que l'on a tous collectivement à y gagner.

Je mets la DEVE 012 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Toutes les délibérations ce soir sont adoptées à l'unanimité, je vous en remercie. Continuons sur cette lancée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB12-2024-008 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Vote global des délibérations :

Délibération n° 12-2024-DFPE 011 : Subvention, d'un montant de 7 **635 022** euros, et avenants n° **1, 3 et 4 avec l'association "ABC PUÉRICULTURE" dans le 16^e** arrondissement de Paris, pour ses vingt-**cinq établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.**

(DELIB 12-2024-009 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DFPE 012 : Subvention, d'un montant de 4 **553 331** euros, avenant n°3 **avec l'association "La Maison Kangourou"(L.M.K.), dans le 10^e** arrondissement de Paris pour ses dix-**huit établissements d'accueil de la petite enfance.**

(DELIB 12-2024-010 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DFPE 014 : Subventions, d'un montant de 843 714 euros, et avenant n° 3 avec **l'association "Esperem", dans le 6^e** arrondissement de Paris pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2024-011 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"M. Margain, vous m'autorisez à mettre les DFPE 011, 012 et 014 aux voix en même temps. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité également, je vous en remercie."

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
La délibération est adoptée.	



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DLH_052 : Modification et réitération de garanties d'emprunts accordées par la ville pour le financement de logements sociaux réalisés 73, boulevard Poniatowski, dans le 12^e arrondissement de Paris par la SA de HLM TOIT ET JOIE, d'un montant de **3 165 000** euros.

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DLH 52. Mme Slama, vous être rapporteure et vous êtes inscrite sur la délibération, donc je vous donne la parole."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. En effet, j'ai souhaité profiter du passage de cette délibération technique et financière pour vous parler plus généralement des plus fragiles et d'un dispositif qui mérite d'être connu et d'essayer sur tout le territoire et pas seulement dans quelques communes en particulier de gauche, je parle des pensions de famille.

Les pensions de famille sont un maillon essentiel dans l'offre de logement en Île-de-France. Elles s'inscrivent pleinement dans l'objectif du Logement d'abord qui vise à favoriser l'accès au logement des personnes sans domicile en limitant le temps passé dans l'hébergement d'urgence. Ces structures sont destinées à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire.

Dans le 12^e, nous participons activement à la promotion de ce type de structure et nous en sommes particulièrement fiers. Ce sont 3 pensions de famille qui seront réalisées avant la fin de la mandature dans l'arrondissement. Nous avons déjà eu le plaisir, avec la maire, d'inaugurer celle du 9 place d'Aligre et celle du 15 – 17 rue de Prague. Je rappelle que 9 place d'Aligre est une résidence gérée par 3F de 33 logements à destination des personnes en situation de grande précarité et au 15 – 17 rue de Prague, ce sont 23 logements qui sont gérés par Hénéo, une filiale de la RIVP.

Une autre pension de famille ouvrira dès 2024 au 73, boulevard Poniatowski. Ce projet comporte 35 logements individuels relevant de deux projets sociaux distincts. D'abord une résidence sociale composée de 8 logements de type T1 pour une capacité maximum de 15 places à destination des personnes isolées ou des familles monoparentales composées de 3 personnes maximum au sein d'appartements individuels pour une durée de 1 an à 2 ans. Sur les 8 logements, 1 est conçu pour les personnes à mobilité réduite, c'est important.

Le deuxième objet est une pension de famille composée de 27 logements de type F1, d'une capacité de 25 places qui est dédiée exclusivement, c'est important là aussi de le souligner, à des femmes isolées. Les logements se structurent autour d'un espace partagé permettant la création de lien social entre les résidentes et c'est un fait qui méritait d'être souligné. Et là, 3 logements sur les 27 sont conçus de manière à être accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

C'est un beau projet dont nous nous réjouissons avec madame la maire et je tenais à en faire la promotion.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

J'en profite pour rappeler que ce jeudi 25 aura lieu une nouvelle édition de la Nuit de la Solidarité. C'est un moment important pour notre ville et je vous rappelle que l'objectif de cette Nuit de la Solidarité est d'aller à la rencontre des personnes sans-abri pour mieux connaître leurs besoins et adapter notre réponse. Je lance un appel à tous les élus et à toutes les personnes qui sont ici présentes, même dans le public, pourquoi pas, il nous manque quelques responsables d'équipe, alors vraiment, n'hésitez pas, ce jeudi soir, ce jeudi de nuit, vous pouvez vous inscrire auprès de nous. N'hésitez pas, on compte sur vous.

Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. Effectivement, nous sommes ravis d'inaugurer ces pensions de famille qui sont vraiment une nouvelle offre incontournable et indispensable pour ces publics. La première pierre n'a pas été une première pierre, mais un premier morceau de bois puisque c'est une construction en bois et une architecture très innovante.

Je mets la DLH 052 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB12-2024-012 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DU038 : Petite Ceinture dans le 12^e arrondissement - Convention de superposition d'affectations conclue avec SNCF-Réseau, 266 bis, avenue Daumesnil dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DU 038. Mme Havet pour nous la présenter. Ensuite, Mme Montandon et M. Seingier vous êtes inscrits sur cette délibération.
Manon Havet, c'est à vous. "

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Cette délibération s'inscrit dans le cadre du protocole qui avait été signé entre SNCF Réseau et la Ville de Paris en 2015 dans l'objectif de développer conjointement l'ouverture au public de la Petite Ceinture ferroviaire tout en préservant la continuité et en assurant la réversibilité des aménagements.

Il s'agit ici de mettre en place un nouvel accès à la Petite Ceinture au niveau du 266 bis, avenue Daumesnil où se trouvait le chalet. Cela permettra une meilleure accessibilité du tronçon de la Petite Ceinture dans notre 12^e.

La Ville de Paris et SNCF Réseau se sont entendues ici pour la réalisation et l'exploitation par la Ville de Paris d'un nouvel escalier d'accès à la promenade et nous nous réjouissons ainsi qu'un nouvel accès puisse être ouvert depuis l'avenue Daumesnil vers la coulée verte René Dumont.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, beaucoup Mme Havet. Mme Montandon."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. Nous sommes favorables à ce qu'il y ait une liaison supplémentaire qui relie ce nouveau tronçon de la Petite Ceinture. C'est vrai que l'emplacement est relativement large à cet endroit de la porte Dorée.

Je voulais vous demander si vous avez prévu une accessibilité aux personnes en situation de handicap ou en situation de mobilité réduite ou même tout simplement des familles avec poussette. C'est vrai que ces accès sont souvent difficiles. Les ascenseurs sont peut-être la situation la plus facile même s'ils sont coûteux et même s'ils sont souvent en panne, mais je voulais savoir si vous avez prévu une rampe ou quelque chose qui permet l'accessibilité à l'ensemble des piétons.

Je vous remercie."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Montandon. M. Seingier."

M. Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Je m'associe également à cette question.
Je voulais aller plus loin, je vous taquinais un peu la dernière fois sur les rapports entre la SNCF et la ville, donc je me réjouis qu'ils soient à nouveau au beau fixe. Je suis très favorable à l'utilisation de la Petite Ceinture, mais je pense que l'on peut regretter qu'il n'y ait pas plus d'aménagements. Je voulais savoir si ce nouvel accès permettrait peut-être d'avoir de nouveaux aménagements sur cet endroit."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Seingier. Mme Havet donc pour vous répondre."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12^e **arrondissement, conseillère d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Effectivement, Mme Montandon, nous sommes très mobilisés pour rendre encore plus accessibles les équipements publics, notamment l'accès aux espaces verts. Là, en l'occurrence, il y a un ascenseur qui permet cette accessibilité, il se trouve 100 m plus loin environ au bout de la rue des Meuniers, il y a déjà cet accès possible pour les personnes en situation de handicap. Effectivement, dès lors que l'on a la possibilité de renforcer les accès, on le prévoit.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je mets donc la DU 038 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Elle est adoptée à l'unanimité."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-013 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DVD 002 : Au 2 avenue de Saint-Mandé et au 31 rue de Picpus, dans le 12^e arrondissement de Paris - Signature d'un commodat d'un jardin privé à usage public avec OPCO EP et la SCI EWOK.

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement**, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"C'est la dernière délibération avec inscription. Est-ce que nous allons faire un combo ce soir où toutes les délibérations vont être adoptées à l'unanimité ? Je laisse le suspense encore pour quelques minutes.

Je suis ravie de passer la parole à Nicolas Rouveau, je salue son retour. Bravo Nicolas de t'être battu avec autant de courage, d'abnégation, merci, c'est l'émotion. En tout cas, nous sommes aussi ravis de te retrouver dans ce conseil. C'est à toi, Nicolas."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Et merci à Manon Havet qui aurait dû prendre cette délibération, je suis revenu pour mon plus grand plaisir. Merci à tous pour votre soutien dans ces semaines qui ont été difficiles pour moi.

C'est un beau projet pour le quartier Nation – Picpus. Vous connaissez tous le projet de réhabilitation de l'ancienne Tour ONF qui s'appelle maintenant la Tour Racine, un projet que l'on travaille depuis le tout début de la mandature, depuis 2020.

Les travaux ont commencé en fin d'année 2020 et à cette occasion, on avait demandé au promoteur déjà plusieurs choses, notamment de ne pas abattre les arbres comme c'était prévu initialement, chose qu'ils ont faite, ils ont préservé les arbres sur leur parcelle.

On leur avait demandé de travailler ce cheminement au croisement de l'avenue de Saint-Mandé et de la rue de Picpus puisque c'est un croisement très fréquenté par les familles, il y a beaucoup d'écoles maternelles, les crèches et l'université de l'autre côté, donc il y a beaucoup de familles qui passent à cet endroit, le trottoir était vraiment très petit et la station de bus bloquait un peu ce passage. Nous avons réussi à trouver un accord avec le promoteur pour qu'il nous dégage 100 m² sur ce croisement pour agrandir les cheminements pour les piétons, pour les poussettes, pour les personnes en situation de handicap.

C'est donc ce projet que nous allons voter ce soir."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau. Mme Rota, pour votre première intervention dans ce conseil."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme **Ophélie Rota, conseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Merci beaucoup pour cette présentation. Effectivement, ce jardin est une très bonne chose qui voit le jour dans ce quartier qui est très peu végétalisé, la place de la Nation est l'espace vert le plus proche.

Comme vous l'avez dit, mais je me permets juste d'insister, on est face à un futur projet d'aménagement très important pour l'arrondissement, ce que l'on appelle le Garage Renault. C'est un projet sur lequel je m'étais engagée dans le mandat précédent, c'est un projet qui continue à poser des questions sur la bétonisation du quartier et sa densification.

Je voulais juste rappeler que je souhaitais compter sur la concertation qui existe pour pouvoir améliorer tout cela, notamment sur la partie espaces verts.

Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Rota. Mme Montandon."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. C'était dans le même ordre que l'intervention de ma collègue, Ophélie Rota, pour rappeler que nous nous réjouissons qu'il y ait ce jardin qui va être partagé avec les riverains, et pour rappeler à quel point il est important aussi que, sur le projet qui est juste en face, avec en plus l'aménagement et l'arrivée des étudiants, il puisse y avoir vraiment suffisamment d'espaces verts et moins de densité.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Montandon. Les étudiants sont toutes et tous arrivés. M. Rouveau pour vous répondre."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Je suis heureux d'entendre qu'il n'y a pas de contestation sur cette DVD 002. Pour rassurer mes collègues, nous travaillons avec les promoteurs de la même manière pour chaque projet et si sur ce projet, on a gagné de l'espace et de la végétalisation, vous vous doutez bien que sur le garage Picpus également. On en a beaucoup parlé en début de mandat et maintenant le *process* de permis de construire sur le garage est en cours avec des recours, donc nous attendons que la justice effectue son travail.

Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Rouveau. Je mets la DVD 002 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ?



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

C'est vraiment un succès qui me laisse sans voix puisque toutes nos délibérations ont été adoptées à l'unanimité ce soir et dans un temps, puisque les cloches nous le sonnent justement, en une heure.

Bravo et merci à toutes et tous."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-014 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DAJ 003 : Subvention et avenant n°1, d'un montant de 296 750 euros, à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en **mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 29 dont 11 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 01 (M. Seingier)
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-015 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Vote global des délibérations :

Délibération n° 12-2024-DAC 017 : **Subvention d'investissement, d'un** montant de 150 000 euros, **et convention avec l'Association des "Théâtres de la Cartoucherie", dans le** 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB12-2024-016 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DAC 406 : Subvention, d'un montant de 3 000 euros, accordée par la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) à la Ville de Paris en soutien à la classe de musique à l'image du conservatoire Paul Dukas.

(DELIB12-2024-017 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DASCO 001 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 118 209 **euros, subventions d'équipement d'un montant de 2 772 875** euros et subventions pour travaux d'un montant de 223 900 euros.

(DELIB12-2024-018 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DDCT 017 : **Attribution d'une subvention à l'association "PIMMS" Médiation Paris au titre de l'année 2024.**

(DELIB12-2024-019 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DFPE 060 : Subventions, d'un montant de 50 000 euros, avec une convention annuelle et un avenant à convention à deux associations pour le fonctionnement **de dispositifs ludiques d'intérieur et de plein air dont les activités partagées et** intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 12^e et 19^e arrondissements de Paris.

(DELIB12-2024-020 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DJS 054 : Renforcement et évolution du dispositif Paris Jeunes **Vacances pour l'année 2024.**

(DELIB12-2024-021 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DJS 055 : Renforcement et territorialisation du dispositif Quartiers **Libres pour l'année 2024.**

(DELIB12-2024-022 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Délibération n° 12-2024-DLH 028 : Inscription et classement au titre des monuments **historiques de l'orgue de tribune de la chapelle de la Fondation Eugène Napoléon à Paris**, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB12-2024-023 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DSOL 002 : Aide alimentaire à vingt et une subventions de fonctionnement pour le CASVP et quinze associations d'un montant de 1 **247 792** euros pour **des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies**.

(DELIB12-2024-024 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DSOL 004 : Subventions, d'un montant de 16 000 euros, à trois **associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors** parisiens.

(DELIB12-2024-025 AVIS)

Délibération n° 12-2024-DSOL 006 : **Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec** les associations gestionnaires de trente centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre la Ville de Paris, la Caisse des Allocations Familiales de Paris (CAF) et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris au titre de **l'année 2024**.

(DELIB12-2024-026 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'inscription, je vais donc mettre quand même aux voix, comme le prévoit notre règlement, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour, mais n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité et je vous en remercie."

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 30 dont 11 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

Arrivée de Mme Marcin (pouvoir donné à M. Margain), et de M. Martial (pouvoir donné à Mme Slama) après le vote de la délibération DSOL 20240006.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

V122024-001 : **Vœu de l'exécutif, présenté par Isabelle Rocca, adjointe à la** maire du 12^e en charge des affaires scolaires, des familles, de la parentalité et des nouveaux apprentissages, relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2024 dans les écoles et les collèges publics de Paris et du 12^e arrondissement.

Un jour seulement après sa nomination, la nouvelle ministre de l'éducation nationale, Amélie Oudéa-Castéra, justifiait son choix de scolariser ses enfants dans le privé par le manque de remplaçants dans une école publique parisienne, l'école de secteur de ses enfants. Faisant ainsi le constat d'échec, en forme d'aveu public, de la politique de réduction des postes d'enseignants depuis 2017 en France, et spécifiquement à Paris.

À l'heure où la nouvelle ministre reprend le dossier de la préparation de la rentrée scolaire 2024, il serait responsable qu'elle revienne sur la copie préparée par son prédécesseur, Gabriel Attal, désormais Premier ministre, pour renoncer aux suppressions de postes sur tout le territoire national, et spécifiquement à Paris.

À ce jour, les mesures annoncées en comité technique ministériel du 21 décembre 2023 sont particulièrement inquiétantes, à contre-courant des nombreuses déclarations du Président de la République et du gouvernement sur la priorité qu'ils entendaient à donner à l'éducation : 650 postes en premier degré supprimés nationalement dont 125 postes retirés à l'Académie de Paris à la rentrée prochaine. Des « retraits d'emplois » – dans le langage de Bercy – qui viendraient s'ajouter à Paris aux 155 postes supprimés l'an passé dans le premier degré. Quant au second degré, 128 postes sont menacés cette année à Paris, alors que 180 ont déjà été supprimés en 2023.

Cette nouvelle enveloppe négative à nouveau particulièrement brutale pour Paris puisque la capitale devrait à elle seule « rendre » près du quart des postes supprimés en France, est un non-sens absolu. À l'heure où l'on appelle au sommet de l'État à un « choc des savoirs », comment celui-ci serait-il possible sans un « choc des moyens » ?

Pourquoi supprimer des postes de professeurs ? L'argument de la baisse démographique n'est en rien légitime. Il est juste le masque indécent d'une volonté politique absente : celle qui consisterait à investir partout et massivement dans l'éducation et dans la jeunesse de ce pays, et surtout à défendre et renforcer le secteur public d'éducation.

À Paris, académie la plus ségréguée de France, l'urgence éducative existe dans tous les arrondissements, avec des poches de grande difficulté scolaire dans tous les quartiers, même hors éducation prioritaire.

C'est pourquoi il faut sanctuariser les moyens éducatifs, conserver tous nos enseignants dans les écoles parisiennes. C'est indispensable pour permettre des conditions d'apprentissage améliorées avec des effectifs réduits dans les classes, seuls à même de renforcer la disponibilité et l'adaptation pédagogique pour chaque élève. C'est aussi la condition pour permettre le remplacement effectif des professeurs, la mise en place d'un plan de formation ambitieux et un réseau efficace contre la difficulté scolaire. C'est enfin un puissant signal envoyé à l'ensemble des familles parisiennes qui font encore le choix du privé à ce jour ; c'est leur dire que les capacités



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

comme les conditions d'accueil de tous les enfants sont au rendez-vous, avec des moyens adaptés aux besoins éducatifs et spécifiques de chaque élève dans l'École de la République, notamment ceux porteurs de handicaps.

À l'heure de décider des mesures de carte scolaire pour la rentrée scolaire 2024, le Ministère comme l'Académie de Paris doivent ouvrir les yeux sur la situation actuelle et reconnaître leurs erreurs passées.

Dans le 12^e arrondissement, des fermetures de classe ont été imposées l'an dernier contre l'avis de la mairie du 12^e alors que tous les signaux étaient au rouge et que l'exécutif local avait alerté, éléments précis à l'appui, notamment sur la livraison de plusieurs centaines de logements familiaux sur la période 2023-2025. Résultat ? L'Académie va réouvrir des classes là où elle en a fermé l'an dernier, dans les écoles maternelles Meuniers et Jean Bouton par exemple. Reste que depuis septembre dernier, et pendant un an, la mairie du 12^e a dû et devra procéder à des dérogations administratives, compliquant la vie des familles, parce qu'il n'y a pas assez de places dans les écoles de secteur pour accueillir tous les élèves.

À ce jour, aucune des six mesures de fermetures de classe annoncées pour le 12^e arrondissement n'est acceptable, car elles sont toutes, d'une part, de nature à dégrader de façon générale la qualité du service public d'éducation et, d'autre part, une fois encore aveugles – comme tout exercice purement comptable – aux spécificités des écoles concernées et des publics scolaires accueillis.

Comment envisager de fermer deux classes dans une même école élémentaire classée en « priorité éducative » (CAPPE) sans condamner notamment les petits effectifs en CP et CM2, niveaux clés pour poser solidement les bases des nouveaux apprentissages à l'entrée en élémentaire et au collège ?

L'élémentaire Brèche-aux-Loups dans le quartier Vallée de Fécamp ne doit pas subir la saignée ministérielle.

Comment envisager de fermer une classe dans une école qui accueille chaque mois, et à un rythme de plus en plus soutenu, de nouveaux élèves dans sa classe UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) sans condamner *de facto* leur inclusion progressive en classe ordinaire au sein de cette école ?

L'élémentaire Gerty-Archimède dans le quartier Bercy ne doit pas subir la saignée ministérielle.

Dans le 12^e comme dans toute la capitale, les exemples ne manquent pas qui viennent justifier un refus catégorique de toute baisse des moyens enseignants dans les écoles maternelles et élémentaires de l'Académie de Paris.

À l'heure de décider des mesures de carte scolaire pour la rentrée scolaire 2024, le Ministère comme l'Académie de Paris doivent entendre l'urgence éducative, rappelée au quotidien par les professeurs et les familles ; et constater que ce qui fonctionne, c'est *a minima* la sanctuarisation des moyens et, plus encore, leur augmentation.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Dans le 12^e, la situation de l'école maternelle Bercy est à ce titre emblématique. École en lisière d'un quartier populaire, elle aussi classée en « priorité éducative » (CAPPE) depuis 2015, cette maternelle a longtemps été évitée par les familles les plus aisées de son périmètre de sectorisation. Le maintien d'effectifs bas à la demande de la mairie d'arrondissement, l'implantation de la démarche « Tous mobilisés » sous la précédente mandature comme l'aménagement d'une nouvelle « Cour oasis » en 2022-2023, et désormais l'entrée dans le dispositif « Cap Maternelle » (co-pilotage Ville/Académie) depuis la rentrée 2023, sont des investissements, des projets ambitieux et des marques de considération pour les familles comme pour les enseignants qui reviennent et restent dans l'école.

Cet exemple a toute sa place ici, au moment de saisir la nouvelle ministre de l'éducation nationale, car il démontre combien la réussite éducative et l'amélioration du service public d'éducation ne peuvent passer que par un « choc des moyens », totalement incompatible avec des « retraits d'emplois ».

À ce jour, la mairie du 12^e ne connaît pas encore les mesures de carte scolaire dans les établissements du second degré de l'arrondissement (fermetures/ouvertures de divisions) et les enveloppes des dotations horaires globales (DHG) de chaque collège/lycée public du 12^e. Mais l'exigence reste la même, face aux 128 suppressions de postes annoncées dans le second degré à Paris pour la rentrée 2024 : la défense et l'augmentation des acteurs et moyens du service public d'éducation parisien.

Enfin, et de façon plus générale, le démantèlement de l'École publique au profit de l'École privée doit cesser, sur tout le territoire national comme à Paris. Car renforcer l'École de la République, c'est d'abord promouvoir une École publique laïque et inclusive favorisant la mixité sociale et scolaire, et lutter contre toute forme de ségrégation sociale ou séparatisme scolaire qui détériorent le vivre-ensemble, pour assurer l'égalité des chances à tous les élèves et l'émancipation de chaque enfant dans la République.

Ainsi, sur proposition de l'exécutif, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que le **ministère de l'éducation nationale** assure considération, reconnaissance et revalorisation ambitieuse pour tous les enseignants et personnels qui font vivre **quotidiennement l'École publique** ;
- Que le **ministère de l'Éducation nationale et l'Académie de Paris** garantissent à tous les élèves les conditions de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite **scolaire, en gardant le cap d'une diminution du nombre moyen d'élèves par classe** ;
- **Que la dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 soit revue à la hausse pour annuler tous les retraits d'emplois dans les premier et second degrés**, mesures qui conduisent à des fermetures de classes/divisions injustifiées dans les écoles et établissements publics parisiens ;
- **Qu'une telle augmentation des moyens permette un renforcement de ceux affectés** aux élèves à besoins spécifiques, notamment porteurs de handicaps, et aux écoles classées en éducation prioritaire ou en priorité éducative ;



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

- Que **le droit à l'éducation soit garanti et la continuité du service public d'éducation** enfin assurée à Paris en 2024-2025 avec la création de postes de remplaçant·es dans **les premier et second degrés, ainsi que d'enseignants spécialisés** et de maîtres formateurs ;
- **Qu'une politique de prise en charge de la grande difficulté scolaire soit déployée avec** des moyens supplémentaires dans chaque territoire, même hors éducation prioritaire ;
- Que toutes les mesures soient prises pour que, dès la rentrée 2024, les établissements **privés concourent, à l'identique des établissements publics et en toute transparence, à l'effort de mixité sociale et scolaire.**

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle désormais à la présentation des vœux au nombre de trois.
Mme Rocca, c'est à vous."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Bonsoir à toutes et tous. Si je n'avais qu'un vœu pour ce conseil d'arrondissement, c'est que nous puissions continuer sur cette lancée d'adoption à l'unanimité. Je vois des sourires de l'autre côté de la salle, mais je crois qu'il faut peut-être que nous soyons collectivement à la hauteur de l'enjeu et je n'ai aucun doute sur les valeurs que nous portons par rapport aux questions d'éducation, Ophélie Rota le rappelait dans son introduction, tout autant que notre attachement au service public d'éducation, en l'occurrence.

L'objectif de ce vœu est simple, il est d'appeler le ministère de l'éducation nationale, le Premier ministre, évidemment, à ses responsabilités, à leurs responsabilités par rapport aux besoins de l'école publique à Paris et d'appeler l'Académie de Paris à ses responsabilités, également pour accompagner le service public d'éducation dans le 12^e arrondissement parce que c'est la Direction de l'Académie qui notre interlocuteur à ce titre.

À ce jour, quand on travaille et récolte des informations sur la préparation de la rentrée scolaire à Paris dans le 12^e arrondissement, on a de quoi être particulièrement inquiet. En effet, les mesures annoncées en comité technique ministériel en décembre dernier sont particulièrement alertantes, alarmantes, et surtout à contre-courant des nombreuses déclarations du Président de la République et du gouvernement sur la priorité qu'ils entendent donner à l'éducation. Rappelons quand même ces chiffres : 650 postes qui, dans le premier degré, seront supprimés nationalement à la rentrée prochaine, dont 125 postes retirés à l'Académie de Paris. Des « retraits d'emplois », si j'ose dire, dans le langage de Bercy, qui viendraient s'ajouter à Paris aux 155 postes supprimés l'an passé dans le premier degré. Quant au second degré, ce sont 128 postes qui sont menacés cette année à Paris, alors que 180 l'ont déjà été en 2023.

Cette nouvelle enveloppe négative, qui est, je le redis à nouveau, particulièrement brutale pour Paris parce que si vous le calculez, Paris doit quasiment à elle seule « rendre » un quart des postes qui seraient supprimés en France. C'est un non-sens absolu parce qu'à l'heure où l'État nous



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

annonce et appelle de ses vœux à un « choc des savoirs », comment celui-ci serait-il possible sans un « choc des moyens » ?

C'est pourquoi dans ce vœu nous demandons, notamment, d'annuler toutes les suppressions de poste ou « retraits d'emplois » qui sont prévus pour la rentrée prochaine.

À Paris, je le rappelle, et nous le savons tous ici pour l'avoir maintes et maintes fois rappelé les uns et les autres, c'est l'académie la plus ségréguée de France, et dans cette académie l'urgence éducative existe partout, dans tous les arrondissements, avec des poches de grandes difficultés sociales et scolaires dans tous les quartiers, des élèves à besoins particuliers dans tous les établissements et cela même hors éducation prioritaire.

Alors oui, le constat que nous pouvons partager, que nous devons partager et qu'apparemment nous partageons aussi au moins pour partie avec la nouvelle ministre, c'est qu'il faut des enseignants, c'est qu'il faut des remplaçants, c'est qu'il faut des maîtres formateurs, c'est qu'il faut des enseignants spécialisés, c'est qu'il faut des personnels vie scolaire et qu'il faut des AESH.

Comme je disais, à l'heure de décider des mesures de carte scolaire pour la rentrée prochaine, il faut aussi que le ministère et l'Académie prennent en compte les erreurs passées, qu'ils les reconnaissent pour ne plus les reproduire.

Je vous donne deux exemples. Dans les mesures qui nous ont été annoncées, à madame la maire et à moi juste avant les vacances de Noël, l'Académie reconnaît qu'elle a fait une grosse boulette, deux grosses boulettes dans le 12^e arrondissement, alors qu'elle a fermé dans 2 écoles, alors que nous avons mis tous les warnings au rouge, contre l'avis de la mairie, contre l'avis de la Ville de Paris au conseil de Paris, on a fermé à l'école Meuniers et à l'école Bouton. Où l'Académie envisage-t-elle de réouvrir ? À l'école maternelle Bouton et à l'école maternelle Meuniers. Le fait d'être sourd aux remontées du terrain, aux compétences des élus, au discours aussi des enseignants, des communautés qui connaissent les territoires, qui ont les chiffres. On avait annoncé que les logements arrivaient, ils n'en ont pas tenu compte et depuis la rentrée scolaire de septembre, nous faisons des dérogations administratives. Projetons-nous dans l'avenir, qu'ils nous écoutent pour ne pas de nouveau fermer des écoles dans le premier degré.

Six mesures de fermetures annoncées, aucune n'est acceptable, soit parce que de façon globale elles dégradent la qualité du service public, soit parce que de façon globale et particulière par rapport au profil des écoles, c'est inacceptable.

Je vous donne deux exemples.

Deux fermetures de classe dans une école élémentaire à la Brèche-aux-Loups classée en « priorité éducative », comment envisager que l'on puisse ensuite décliner et appeler de nos vœux et demander aux enseignants de travailler à la réussite éducative ? Comment peut-on donner confiance dans un quartier où nous voulons faire revenir les familles qui sont plutôt attirées par l'école privée ? Comment les faire revenir dans de bonnes conditions avec de la confiance scolaire pour eux comme pour leurs enfants dans le service public ?

Deuxième exemple, qui est lui aussi révélateur. Dans une école élémentaire qui accueille chaque mois, toutes les semaines, je signe des arrivées à l'école élémentaire Gerty-Archimède pour les élèves qui sont scolarisés dans la section UPE2A, c'est la section qui accueille des enfants allophones nouvellement arrivés en France, comment, si on ferme une classe, on va réaliser concrètement l'inclusion de ces élèves ensuite dans les classes de leur école ?

Dans le 12^e comme dans tout Paris, les exemples ne manquent pas qui viennent légitimer, justifier, ce refus catégorique de toute baisse des moyens enseignants dans les écoles maternelles et élémentaires de l'Académie de Paris. À l'heure où je vous présente ce vœu, nous



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

ne connaissons pas, madame la maire et moi et l'ensemble notre conseil d'arrondissement, puisque sinon je vous les aurais également livrées, les mesures précises dans le second degré. Mais force est de constater qu'avec l'enveloppe négative là aussi à l'échelle parisienne, le 12^e risque effectivement aussi d'avoir de mauvaises nouvelles sur les fermetures de division, voire sur les non-réouvertures de division. Vous le savez, à Paul Valéry, en 6^e, les tensions sont permanentes. À ce jour, il faut aussi rappeler que l'école publique, de façon plus générale, mérite d'être défendue, que son démantèlement au profit de l'École privée doit impérativement cesser, sur tout le territoire national, mais aussi à Paris, que l'École de la République, c'est d'abord promouvoir une École publique laïque et inclusive, qui favorise la mixité sociale et scolaire, et qui lutte contre toute forme et tout discours de ségrégation sociale et toute forme de séparatisme scolaire. Il semblait important de le rappeler aujourd'hui pour toutes les raisons que vous imaginez bien.

Pour ce vœu, dans le conseil d'arrondissement, l'exécutif nous propose, vous propose à tous plusieurs mesures que je rappelle ici :

- Que le ministère de l'éducation nationale assure considération, reconnaissance et revalorisation ambitieuse pour tous les enseignants et personnels qui font vivre quotidiennement l'École publique;
- Que le ministère de l'Éducation nationale garantisse à tous les élèves les conditions de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire, en gardant le cap d'une diminution du nombre moyen d'élèves par classe;
- Que les annulations de suppression de postes soient immédiatement décidées dans tous les établissements publics parisiens;
- Que l'augmentation des moyens permette un renforcement de ceux affectés aux élèves à besoins spécifiques, notamment porteurs de handicaps, dans toutes les écoles, éducation prioritaire et hors éducation prioritaire;
- Que le droit à l'éducation, ce n'est pas qu'un grand mot, c'est aussi une réalité qui doit être soit garantie, ainsi que la continuité du service public d'éducation enfin assurée avec la création de postes de remplaçants dans les premier et second degrés, ainsi que d'enseignants spécialisés et de maîtres formateurs;
- Qu'enfin cette politique de moyens supplémentaires permette une prise en charge de la grande difficulté scolaire avec des moyens supplémentaires dans tous les territoires, et je le redis hors éducation prioritaire;
- Que toutes les mesures soient prises pour que, dès la rentrée 2024, les établissements privés concourent, à l'identique des établissements publics et en toute transparence, n'est pas le cas encore, à l'effort de mixité sociale et scolaire.

Je crois que nous pouvons, et je l'espère, nous nous retrouverons sur cette ambition éducative pour les élèves du 12^e.

Je vous remercie."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Mme Rota vous êtes inscrite sur ce vœu."

Mme **Ophélie Rota, conseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Merci pour ce vœu qui est particulièrement bien présenté, en plus, qui permet de parler d'un sujet fondamental et à la base de beaucoup de choses pour la réussite de notre société : le rôle de l'école.

Il faut une mobilisation totale à tous les niveaux, d'ailleurs c'est quand même le premier budget de l'État depuis plusieurs dizaines d'années et le budget continue d'augmenter, notamment pour revaloriser le salaire des professeurs car, comme vous l'indiquez dans votre vœu, ils méritent considération, reconnaissance et valorisation pour leur travail au quotidien.

Vous avez aussi raison de rappeler l'importance de l'égalité des chances pour tous, d'assurer le remplacement des professeurs et la nécessaire mixité des écoles qu'elles soient publiques ou privées. Mais sur le privé, il n'y a pas d'effet de vase communicant comme votre vœu, qui a quand même un ton de tribune, contrairement à la manière dont vous l'avez présenté à l'instant, le dit. La baisse démographique à Paris a des conséquences pour tout le monde, le privé perd aussi des élèves à Paris, donc ce n'est pas le privé qui fait fermer les classes dans les écoles publiques, et si les classes ferment, c'est avant tout parce que les familles quittent Paris.

Enfin, un dernier point plus positif où l'on peut se réjouir, c'est que l'honnêteté nous oblige aussi à dire qu'à Paris, sur beaucoup de choses, aussi sur celle-là, on est des privilégiés, notamment sur les effectifs avec un taux d'encadrement qui est plus fort à Paris qu'ailleurs en France, c'est même le plus élevé, et nous avons des classes avec des moyennes d'élèves à 20. C'est une moyenne, avec bien sûr des classes bien plus élevées, mais c'est vrai que là-dessus aussi, Paris a des privilèges qu'il faut aussi pouvoir relever.

Merci. J'aurai donc un vote d'abstention."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, beaucoup Mme Rota. M. Seingier."

M. **Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Je vous remercie de votre postulat que nous partageons tous, le sujet de l'éducation comme une priorité pour tout le monde.

Mais je vais juste rappeler des chiffres. Entre 1980 et 2018, la dépense intérieure de l'éducation est passée de 29,4 milliards à 157,2 milliards, si l'on ajoute l'effet de l'inflation, on a multiplié en gros par deux en 40 ans cette dépense alors que le nombre d'élèves n'a pas, pour autant, autant augmenté et a diminué à Paris, comme vient de le rappeler Mme Rota. Et pourtant le niveau scolaire français, qui est parfaitement documenté par des études internationales, stagne.

Juste pour dire que les moyens, les moyens, plus de moyens, ce n'est pas forcément la solution. En revanche, il peut y en avoir d'autres.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Je regrette que votre vœu, justement, soit une tribune parce que sur le 12^e et l'intérêt du 12^e on peut se retrouver. J'aurais pu, effectivement, voter un vœu qui demande pour le 12^e le maintien des classes là où le nombre d'élèves ne diminue pas, mais avec un vœu aussi politique et qui oppose encore une fois public/privé, toutes ces choses qui vont dans la division plutôt que le combat ensemble, je vais donc voter contre ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Seingier. Mme Montandon."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Je voulais juste dire à Mme Rocca, en préambule, que tout à l'heure nous faisons la remarque, avec mon collègue Franck Margain que nous avons voté l'ensemble des délibérations de façon favorable et que c'était peut-être la première fois que cela nous arrivait. On se demandait si vous seriez aussi cléments envers notre vœu et c'est ce qui nous faisait sourire, Mme Rocca, ce n'était pas votre prise de parole, tout ne tourne pas autour de vous.

Concernant ce vœu, il y a tout d'abord l'argument de la baisse de la démographie. Vous dites que c'est un argument qui n'est pas légitime. C'est un peu facile comme réponse surtout quand vous voulez vous dédire de vos responsabilités.

Je vous rappellerai quand même des chiffres qui ne vous font pas plaisir, je le sais, mais qui sont la réalité de votre politique. Depuis 10 ans, la ville a perdu 123 000 habitants entre 2019 et 2022, c'est une diminution de 13 877 élèves qui a été enregistrée ; à la rentrée 2023, la perte d'élèves est évaluée à 3 178. Donc oui, cela a des conséquences, cela n'explique pas tout, mais cela a des conséquences et vous en êtes responsables. Vous avez une faculté à ne jamais réaliser un travail d'introspection, mais vous êtes quand même dans cette affaire pompier pyromane.

Je ne reviendrai pas sur les raisons du départ des familles qui est dû en effet à vos politiques, notamment de logement, en termes de sécurité, en termes de mobilité, je n'aurai pas le temps d'y revenir, mais il est bon de vous le rappeler.

Alors aussi, c'est « faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Sachez, en effet, que les syndicats des professeurs municipaux de la Ville de Paris ont récemment adressé une lettre à la maire de Paris par laquelle elle l'invite à « la cohérence et à la responsabilité » en revenant sur les suppressions de postes de ses propres professeurs municipaux d'art et de sport dans les écoles élémentaires parisiennes et, je les cite, ils se disent « *inquiets de la diminution du recrutement, en particulier dans le domaine de l'éducation physique et sportive au sein des écoles élémentaires et le domaine des arts plastiques et de l'école musicale.* »

Et vous le savez aussi, la Ville de Paris devrait aussi mieux considérer ses propres agents et personnels éducatifs ainsi que leurs revendications. Je vous rappelle que les agents des services périscolaires sont en ce moment en grève du 23 au 26 janvier, les animateurs et les responsables périscolaires réclament entre autres une revalorisation des salaires, des postes supplémentaires et le versement de la prime REP et REP+.

Nous considérons que les fermetures de classes doivent être étudiées au cas par cas et la situation actuelle, en effet, n'est pas satisfaisante. Mais votre vœu qui, déjà, oppose l'école publique et l'école privée dans les termes que vous utilisez, est déplorable, tout comme le ton et d'ailleurs si



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

ma collègue, Corinne Atlan-Tapiero, avait été là, elle vous aurait dit que vous intervenez avec votre casquette de la FCPE et elle aurait vraiment raison.

Pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir, même si nous savons qu'il y a un véritable sujet derrière la gestion de la revalorisation des salaires des enseignants et des fermetures de classes dans le 12^e.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, beaucoup pour vos interventions. On voit que là, il y a vraiment une différence de positionnement, mais j'espère que l'on se retrouvera quand même dans la bataille puisque ce sont quand même ces fermetures de classes qui mettent à mal nos écoles publiques du 12^e.

Je mets ce vœu de l'exécutif..."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Madame la maire, si je peux répondre quand même."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Oui, Mme Rocca, je vous en prie."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci. Je vais être très rapide. Effectivement, Mme Montandon, quand vous avez pris la parole, je me suis dit « *tiens, sortez de ce corps Mme Tapiero* », mais vous avez conclu votre intervention et j'ai mieux compris.

Au-delà des attaques personnelles, parce que je crois que vraiment là l'enjeu est trop important pour que l'on soit à s'envoyer du gravier comme dans la cour de récréation, je vais juste préciser, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, et peut-être que par un effort de pédagogie de ma part, j'arriverai à convaincre certains d'entre vous de voter ce vœu.

Sur la question de la baisse démographique, qu'il n'y ait pas de malentendu, effectivement il y a une baisse démographique, mais vous l'avez entendu dans cette assemblée lors de la communication de rentrée, vous l'avez entendu également en conseil de Paris dans la bouche de Patrick Bloche, cette baisse démographique se ralentit et les prévisions de l'Académie de Paris qui avaient conduit à des fermetures de postes l'année dernière avaient été erronées.

Je vous rappelle, puisque vous insistez sur la nécessité de parler du 12^e et pour ce qui me concerne, je suis comptable de ce qui se passe dans le 12^e même si je ne suis pas comptable du choix des familles de rester à Paris, de faire des enfants à Paris ou de quitter Paris, peut-être pas uniquement d'ailleurs sur des motifs liés aux écoles parisiennes et du 12^e, que nous avons perdu en maternelle à la rentrée 11 élèves. Statistiquement, cela veut dire que les effectifs sont stables. Vous souvenez-vous de combien d'élèves nous avons perdu en élémentaire ? 100. Sur le nombre d'élèves que nous avons, là aussi on est dans un ralentissement plus qu'important. Raison pour



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

laquelle, cette baisse démographique dans le 12^e, parce qu'ici nous parlons du 12^e, ne justifie en rien les suppressions de postes que l'on nous annonce. Elles démontent les projets pédagogiques, elles démontent des équipes qui sont au plus près des élèves, elles ne permettent pas de laisser des places pour accueillir les nouveaux élèves qui arrivent d'année en année, de mois en mois avec les profils que j'évoquais, et les familles qui voudraient revenir dans le service public parce que nous avons à Paris un service public de très grande qualité avec des équipes enseignantes et aussi des personnels éducatifs, je reviendrai tout à l'heure sur les personnels ville, très impliqués et très professionnels. Donc, qu'il n'y ait pas de doute ou de malentendu sur la question de la baisse démographique, j'explicite ce que je disais sur cette baisse démographique qui n'est pas un argument suffisant.

Sur le privé aussi, qu'il n'y ait pas de malentendu, quels que soient la casquette ou nos engagements divers et variés aux uns et aux autres, il ne s'agit pas d'opposer le privé et le public. Quand on demande le respect au privé qui a une mission de service public, il doit respecter tous les engagements, toutes ses missions de service public. Le premier engagement est de fournir en transparence chaque année les chiffres de composition de ses établissements. Je vous l'ai déjà dit dans cette assemblée, ni madame la maire ni moi ne connaissons aujourd'hui, ni n'avons de transmission des établissements. À la limite, le circuit court n'est pas obligatoire, mais pas non plus de transmission de la part de l'Académie de Paris de la composition pour les établissements privés du 12^e pour savoir si ce sont des enfants du 12^e, si ce sont des enfants hors 12^e, mais de Paris, si ce sont des enfants qui ne sont pas parisiens. Le forfait élève que nous payons tous, que nous donnons, nous, Ville de Paris à ces établissements-là, nous ne savons même pas s'il sert des élèves parisiens ou s'il sert des élèves qui sont non parisiens.

De la même façon, et c'est le sens de la formulation dans ce vœu, ce que nous demandons au privé, c'est de contribuer, parce qu'il a une mission de service public, à l'effort de mixité sociale et scolaire qui est, je le rappelle, pour tout le monde, toutes tendances politiques confondues. Je n'ose pas imaginer qu'autour de cette table il y ait des différences et qu'il y ait une volonté de votre part de ne pas avoir des établissements mixtes socialement et scolairement. Peut-être aussi, j'imagine, mais je le rappelle ce soir, une mixité vraiment dans les classes, à tous niveaux et fille/garçon évidemment au cœur de l'école publique et de l'école privée qui a une mission de service public. Qu'il n'y ait pas de malentendu sur mon propos à ce stade quand nous demandons de contribuer à l'effort de service public et à l'effort de transparence.

Enfin, puisque, Mme Montandon, vous avez raison de dire que le service public d'éducation à Paris c'est à la fois l'éducation nationale, mais c'est aussi une compétence de la Ville et vous évoquez la grève qu'il a pu y avoir ces dernières semaines et ces derniers mois parmi le personnel d'animation. Vous redire rapidement que contre ce que vous laissez sous-entendre, il y a un dialogue social qui est continu et soutenu et qui a abouti déjà, mais vous avez sans doute vu passer le détail de l'ensemble de ces mesures, à des avancées qui étaient nécessaires et qui sont importantes.

Vous évoquez une série de mesures, vous ne le savez pas, je vous informe que Patrick Bloche a de nouveau écrit aux familles hier ou aujourd'hui, hier, je crois, pour les informer de l'ensemble de ces mesures. Je ne vais pas vous faire le catalogue de toutes ces mesures, mais quand même la hausse moyenne du régime indemnitaire des primes de 6 % a été mise en place en 2023 ; la prime de pouvoir d'achat qui est quand même entre 300 euros et 800 euros annuels, c'est 8 600 agents titulaires et contractuels qui vont en bénéficier ; le pass Navigo mieux remboursé qui passe de 50 % à 75 %, cela aussi est une avancée. Parmi les nouvelles mesures, l'augmentation de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

13 % de la rémunération horaire des animateurs vacataires sur le temps de midi, cela a été décidé, cela va être réalisé ; la hausse de 7 % pour les gardiens vacataires va arriver, c'est décidé ; la création de la prime spécifique que vous évoquez pour les REP pour les écoles identifiées, là aussi cela va arriver, cela a été décidé et acté, c'est pour 2024 dès le début de l'année ; la prime spécifique pour les professeurs de la Ville de Paris dont vous parliez va être augmentée ; la rémunération d'un temps d'accueil avant la prise de poste, la rémunération des heures de formation, c'est acté, c'est en cours ; la rémunération des vacances qui seront désormais indexées sur le SMIC pour lutter contre l'inflation, c'est acté ; l'accélération des promotions, c'est acté. Je m'arrête là parce que sinon vous allez dire que je vous refais un catalogue et de l'autosatisfaction. Ce n'est pas de l'autosatisfaction. Vous montrez cela, mais l'enjeu éducatif mérite peut-être de vous donner le détail de mesures que vous n'avez pas voulu voir, que vous ne voulez jamais voir, mais qui sont importantes.

Pour toutes ces raisons, je maintiens l'espoir qu'avec les réponses plus précises aux questions importantes que vous posez, nous puissions nous réunir dans l'intérêt des élèves et des acteurs du service public d'éducation.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Rocca. Je vais donc mettre aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ?

Il est donc adopté. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 30 dont 9 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 01
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté.	

(DELIB12-2024-027 VOEU)

Départ de Mme Komitès, après le vote du vœu 122024-001, relatif la préparation de la rentrée scolaire 2024 dans les écoles et les collèges publics de Paris et du 12^e arrondissement de Paris.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

V122024-002 : Vœu de l'exécutif, présenté par Anouchka Comushian, Sébastien Marque et Nicolas Bonnet-Oulaldj du groupe communiste et citoyen, relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives.

Considérant le niveau d'inflation historique de ces deux dernières années, particulièrement important dans les secteurs énergétiques et alimentaires où l'inflation demeure très élevée ;

Considérant les conclusions du rapport sur l'état du mal-logement en France publié en 2023 par la Fondation Abbé Pierre qui estime que, durant son enquête, 1 210 000 personnes locataires étaient en situation d'impayés de loyers ou de charges s'exposant ainsi à une procédure d'expulsion locative ;

Considérant qu'en moyenne, 16 000 expulsions avec concours de la force publique sont recensées chaque année par la fondation Abbé Pierre ; que 622 personnes sont mortes à la rue en 2022 selon le collectif Les morts de la rue ;

Considérant que le nombre de personnes sans domicile fixe en France a doublé en 10 ans selon le 27^e rapport annuel sur l'état du mal-logement publié par la fondation Abbé Pierre ;

Considérant que lors de la nuit de la solidarité hivernale du 26 janvier 2023, 438 personnes à la rue ont été recensées dans le 12^e dont 164 dans le bois de Vincennes ; et que lors de la nuit de la solidarité estivale du 27 juin 2023, 494 personnes à la rue ont été recensées dans le 12^e dont 132 dans le bois de Vincennes ;

Considérant l'adoption de la loi Kasbarian au Sénat le 2 février 2023 dernier qui durcit les sanctions contre les individus considérés comme « squatteurs », affaiblit les protections des locataires en situation d'impayés de loyer et accélère les procédures d'expulsion ;

Considérant que la fin de la trêve hivernale prévue le 31 mars 2024 fait craindre un important engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et commissions de médiation DALO, qui devront intervenir sur des situations dégradées avec d'importants impayés et traiter un flux de demandes supérieur à la normale au regard du caractère inédit de l'inflation ;

Considérant la perte massive des capacités d'accueil en hébergement dû à l'inaction de l'État et au choix des « hôtels sociaux » de privilégier leur activité commerciale dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques ;

Considérant l'effort de la ville en matière d'hébergement pour combler les manquements de l'État, comme en témoigne l'ouverture du centre d'hébergement dans l'ancien Lycée Suzanne Valandon en décembre 2023 ;

Considérant que la perspective des JOP 2024 incite de nombreux propriétaires à accélérer un congé à leur locataire, dans le but de proposer le logement en location sur les plateformes telles que Airbnb ;



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Considérant que cette situation risque de faire exploser le nombre d'expulsions et que cela empirerait une situation de sans-abri déjà inédite ;

Considérant que l'exécutif parisien s'est toujours prononcé pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Considérant la charte de prévention des expulsions votée en Conseil de Paris en 2017 et signée entre l'État et la Ville de Paris, réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, Caf, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, Adil, etc.) ;

Considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ;

Considérant que ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ;

Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;

Considérant le Fonds de solidarité pour le logement de Paris qui vise à accompagner les ménages en difficulté, développer des outils d'aide à l'accès et au maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives ;

Considérant le vœu relatif à la fin de la trêve hivernale présenté par la majorité municipale au conseil d'arrondissement le 18 mai 2021 ;

Considérant le vœu relatif à la fin de la trêve hivernale présenté par le Groupe Communiste et Citoyen au conseil de Paris de mars 2023.

Sur proposition de l'exécutif, le conseil du 12^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Maire de Paris :

- Interpelle le gouvernement sur le **risque d'augmentation des expulsions** locatives suite à la fin de la trêve hivernale et que celle-ci soit prolongée en **conséquence jusqu'au 31 octobre 2024** ;

- Interpelle le **préfet de police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu à Paris** pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement ;

- Poursuive le travail engagé avec les bailleurs sociaux afin de garantir toutes les possibilités de maintien dans le logement dans le but de limiter les expulsions.

M. **Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^e arrondissement**, rapporteur :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous passons au vœu de l'exécutif présenté par M. Sébastien Marque.
M. Marque, c'est à vous pour nous le présenter."

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^e arrondissement :

"Merci, madame la maire. Bonsoir mes chers collègues. Comme tout le monde aime bien l'école, on peut difficilement imaginer que l'on va sereinement à l'école quand on n'a pas de logement ou quand on est en passe de le perdre.

Tous les ans, pardonnez-moi l'expression, mais c'est à la faveur des grands froids que la difficulté des logements fait le plus d'écho et c'est également en raison du redoux tant attendu que le dispositif protégeant les expulsions prend fin.

C'est au XXI^e siècle, c'est en France, alors que des centaines de milliards d'euros disparaissent dans des poches profondes, mais pas anonymes. Ces milliards qui grèvent des services publics sont une gifle permanente à celles et ceux qui se serrent la ceinture quotidiennement pour pouvoir seulement se loger.

Cette année, les effets délétères du capitalisme gangrènent la belle fête populaire du sport que devraient être les JO, déjà les hôtels sociaux scandalisent en augmentant les tarifs afin de privilégier leur porte-monnaie.

Nous craignons que certains propriétaires – on ne va pas dire tous, mais certains, et un seul serait déjà de trop – décident de donner congé à des locataires en prétextant une occupation à titre de résidence principale, mais avec l'objectif réel de bénéficier des tarifs ahurissants que des plateformes comme Airbnb leur font miroiter. La volonté à peine masquée du gouvernement de nettoyer les rues de la capitale d'une réalité que l'on ne peut pas montrer nous fait honte.

Nous, élus du 12^e arrondissement, souhaitons que toutes et tous ayons accès à un logement digne. Il y a déjà la possibilité de résorber une masse énorme du manque criant de logements que nous avons actuellement. Il y a également la possibilité de voter ce vœu et de porter politiquement notre refus que le logement ne serve que les petits intérêts mesquins de propriétaires cupides.

Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Marque. Mme Rota, c'est à vous."

Mme Ophélie Rota, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Comme vous l'avez dit, après l'éducation, le logement est un autre sujet extrêmement important. C'est même le sujet numéro un d'inquiétude pour les Français et pour les Parisiens. C'est un sujet sur lequel il faudrait détailler toute une politique du logement parce que le vœu parle de tout, parle des hébergements longue durée, des hébergements saisonniers, des hébergements d'urgence, du nombre de places disponibles, de la salubrité des logements, des prix, d'Airbnb, et je ne peux pas aller plus loin sur ce sujet.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Sur l'hébergement d'urgence, il y a un chiffre que vous n'avez pas rappelé, c'est que l'on a 120 000 places en Île-de-France et qu'il en manque sérieusement pour prendre en compte l'ensemble des situations.

Vous l'avez dit aussi, la mobilisation doit être générale et sans arrière-pensée et pour la même raison que pour le vœu précédent, je ne pourrai pas voter pour ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Rota. M. Seingier."

M. Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Je vais respecter la minute prévue par le règlement intérieur. C'est effectivement un sujet sensible et complexe et je partage ce que vient de dire Mme Rota sur les confusions un peu spé cieuses que vous alimentez sur squatters, hébergement d'urgence, personnes qui disposent du dispositif de relogement opposable qui impose déjà des restrictions aux expulsions.

Je pense que vous êtes vraiment dans une posture politique qui dépasse carrément les compétences de notre arrondissement, donc je vais voter contre ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Seingier. M. Margain".

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie. J'irai très rapidement. Je m'associe aux remarques de mes deux collègues. Je voudrais également souligner que, bien sûr, vous parlez de la dureté, évidemment la fin de la trêve hivernale c'est dur, les expulsions c'est épouvantable, mais ce qui est dur, c'est votre politique du logement, ce qui est dur c'est l'impossibilité que les gens ont de se loger en région parisienne.

Vous n'avez aucune conversation, dialogue, avec la métropole, avec la région, qui ferait que l'on pourrait avoir des solutions qui soient moins dures.

Vous faites de la politique politicienne dans un arrondissement avec un vœu qui est un vœu que j'appelle émouvant et qui est réel, qui est réellement dur, mais qui en fait pointe du doigt toutes vos propres erreurs depuis que vous êtes en charge des politiques du logement.

Je voterai contre et mon groupe votera contre ce vœu."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Margain. Mme Slama."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, beaucoup de me donner l'occasion de réagir sur un sujet qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur, celui du logement et celui du sans-abrisme, puisqu'il s'agit de ma délégation.

Ce n'est absolument pas la première fois que nous évoquons ce sujet au sein de cette assemblée. En 2020 et en 2021, la majorité municipale, sur ma proposition, avait déjà voté deux vœux en ce sens et, malheureusement, il y a des choses qui ne changent pas et qui s'aggravent même malgré les promesses vaines du président Macron qui promettait, je vous le rappelle « zéro personne à la rue », on y est, on y est vraiment. Les personnes sans domicile fixe sont toujours plus nombreuses, les familles, les bébés, les enfants, les femmes enceintes.

La fondation Abbé Pierre, qui présentera son rapport annuel le 1^{er} février prochain, estime à 330 000 le nombre de personnes sans domicile fixe dans notre pays, soit 30 000 de plus que l'année dernière. Le nombre de personnes sans domicile fixe a doublé en 10 ans.

En 2022, l'accélération de l'inflation a mis en difficulté les ménages modestes et les précipite vers l'expulsion et le sans-abrisme. Or, ce n'est pas neutre, la rue tue. Oui, la rue tue. Rien que mardi dernier, trois sans domicile fixe sont décédés dans la même journée à Paris et dans le Val-de-Marne.

Alors, chers collègues, une expulsion locative n'est pas un simple acte administratif, c'est un drame humain. Une expulsion locative marque un traumatisme irrémédiable, avec elle commence l'errance urbaine, les familles étant souvent hébergées d'hôtel en hôtel quand ils ont une place. Des lieux éloignés obligeants à changer les enfants d'école, à modifier les habitudes de vie, parfois de manière extrêmement rapide aussi, des décisions irrémédiables ont lieu comme le placement des enfants dans des foyers ou, dans le meilleur des cas, dans des familles d'accueil. Les traumatismes sont immenses et des vies entières peuvent être broyées par une procédure d'expulsion.

Donc, à période exceptionnelle d'inflation, mesures exceptionnelles. Avec ce vœu, nous souhaitons dire non, non aux expulsions locatives. La France, 6^e puissance économique mondiale, ne peut pas se permettre en ces temps troublés de mettre des gens dehors et de les priver d'un toit, élément fondamental de la dignité humaine.

Ce temps de répit que nous appelons de notre vœu doit, par ailleurs, être mis à profit pour aller au-devant des personnes en difficulté, comprendre où elles en sont, les aider à ouvrir des droits, les orienter au mieux et à trouver des solutions de relogement et ne pas avoir à attendre plus d'un an, plus d'un an entre la demande de prise en charge en hébergement d'urgence et la prise en charge effective de ces personnes à la rue qui donc les oblige de dormir à la rue pendant une année.

Plus de 4 150 000 personnes mal logées, un gouvernement absent, M. Margain, une année blanche, oui, une année blanche ou presque dans la lutte contre le mal-logement. Un nombre dérisoire de nouvelles constructions de logements, un bouclier tarifaire mal ciblé, une aide à la



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

rénovation des logements avec MaPrimeRénov' insuffisante. La liste est longue, la liste est très longue et pourtant personne pour traiter cette liste.

Je vous rappelle que depuis plus de 10 jours il y a eu un remaniement et que nous n'avons toujours pas de ministre du Logement, pas de ministre du Logement alors que l'on vit une crise sans précédent aujourd'hui et que nous sommes assis sur une bombe sociale. Alors même qu'à l'Assemblée actuellement un projet de loi concernant le logement, concernant l'habitat indigne était examiné sans même un ministre du Logement au banc pour le défendre. Les bruits de couloir sur le sujet font craindre le pire, le député Guillaume Kasbarian serait pressenti pour devenir secrétaire d'État au logement. Après le rendez-vous manqué du CNR logement, ce serait donc le ministre de la honte, celui qui comme député a accéléré les expulsions et menacé de prison les familles s'étant abritées dans des logements vides. Si cela se concrétise, ce serait comme cracher au visage des plus de 4 millions de personnes mal logées.

Certes, je m'éloigne, mais puisque le sujet du logement en règle générale a été abordé, je veux redire la détermination qui est celle de l'exécutif municipal pour créer du logement pour tous par tous les moyens. C'est ce que nous faisons très régulièrement, nous votons énormément de délibérations qui permettent de créer du logement, qui permettent aussi de rénover les logements pour qu'ils soient adaptés, pour faire baisser les dépenses énergétiques, pour mieux isoler ces logements.

Simplement, chers collègues, dans ces moments particuliers que nous traversons, je pense qu'il n'y a pas de place pour le dogmatisme et justement, pas de place pour la politique politicienne, et que c'est l'intérêt général et la protection des plus fragiles qui doivent nous guider collectivement. C'est pour cela que je vous appelle à la responsabilité et à voter ce vœu. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci Mme Slama. Malheureusement, un décompte dramatique peut encore être fait à votre intervention puisqu'un sans-abri est mort cette nuit dans le bois de Vincennes.

Je vous invite vraiment à venir à la Nuit de la Solidarité parce qu'au-delà de l'importance de dénombrer le nombre de personnes et les situations de rue dans Paris, dans tout Paris, c'est aussi une expérience qui permet de mieux appréhender, malheureusement, ces situations de vie dramatiques et indignes de notre pays.

Je mets aux voix ce vœu de l'exécutif. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est adopté, je vous en remercie."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 29 dont 9 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté.	

(DELIB12-2024-028 VOEU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

V122024-003 : **Vœu relatif à la sollicitation du programme Centres-Villes Vivants**, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^e.

Considérant le programme « Centres-Villes Vivants » de la Métropole du Grand Paris et le fonds associé, le Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS), pour renforcer l'attractivité des cœurs de ville ;

Considérant qu'au sein du nouveau programme, les projets des communes bénéficient désormais d'un accompagnement renforcé de la part de la Métropole et de ses partenaires, incluant un soutien financier potentiel ;

Considérant que, depuis sa création, le programme Centres-Villes Vivants a permis d'accompagner 270 projets dans 64 communes, avec un soutien financier cumulé de 22 M€ ;

Considérant que le marché Beauvau est un lieu d'échange, de rencontre et d'animation, ainsi qu'un pôle d'attractivité touristique ;

Considérant que les marchés couverts alimentaires contribuent pleinement à la vie économique et sociale, et que le marché d'Aligre est le seul de la capitale à se tenir six jours sur sept ;

Considérant que des villes telles que Florence, Lyon, Marseille et Avignon ont su créer autour de leurs marchés alimentaires couverts des espaces de vie, avec des offres de restauration et des lieux de rencontres et de dégustation ;

Considérant que la Halle actuelle, avec sa charpente et une hauteur sous plafond suffisante, offre la possibilité de construire un étage supplémentaire sans modifier la structure du toit, envisageant ainsi un nouveau lieu de vie et de convivialité ;

Considérant qu'un des principaux freins au projet de développement de la Halle Beauvau évoqué par la mairie du 12^e lors d'un précédent conseil concerne le financement.

Valérie Montandon et des élus du groupe Changer Paris du 12^e arrondissement demandent à la Ville de Paris de solliciter la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de son programme Centres-Villes Vivants et du fonds associé, le FIMACS, afin de lancer une réflexion sur le **réaménagement de la Halle Beauvau avec l'objectif de création d'un nouveau lieu de convivialité**, en concertation avec les riverains et commerçants.

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Mme Montandon pour présenter ce vœu."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. Vous le savez, le marché Beauvau est un lieu d'échanges, de rencontres et d'animation ainsi qu'un pôle d'attractivité touristique. Les marchés couverts alimentaires contribuent pleinement à la vie économique et sociale et le marché d'Aligre est le seul de la capitale à se tenir 6 jours sur 7.

Des villes telles que Florence, Lyon, Marseille ou encore Avignon ont su créer autour de leurs marchés alimentaires couverts des espaces de vie avec des offres de restauration et des lieux de rencontre et de dégustation.

La Halle actuelle avec sa charpente et sa hauteur sous plafond est suffisante, elle pourrait offrir la possibilité de créer un étage supplémentaire sans modifier la structure du toit et envisager ainsi un lieu de vie et de convivialité.

J'avais déjà eu l'occasion de déposer des vœux relativement similaires au sein de cette instance pour vous demander une réflexion sur ce sujet et, lors de nos débats, j'avais ressenti que l'idée n'était pas forcément mauvaise, mais que les financements pouvaient manquer, du moins c'est ce qui m'avait été répondu la dernière fois.

Je vous invite à solliciter la Métropole du Grand Paris qui a plusieurs dispositifs d'accompagnement pour les villes lorsqu'elles ont des projets assez particuliers tels que celui des Halles alimentaires, notamment grâce à un dispositif qui s'appelle Centres-Villes Vivants qui a déjà soutenu de nombreuses villes et de nombreux projets.

J'ai regardé, les chiffres, que je vous ai annoncés dans mon vœu, sont annuels et lorsqu'on regarde le soutien financier cumulé, il est de 104 millions d'euros et le nombre de projets déjà portés est de 315 millions d'euros, et cela rentre vraiment dans ce type de projet.

C'est pour cela que je vous demande de bien vouloir solliciter la Métropole du Grand Paris et les dispositifs tels que celui évoqué, mais il y en a d'autres aussi, afin de lancer une réflexion sur le réaménagement de la Halle Beauvau avec l'objectif de création d'un nouveau lieu de convivialité en concertation, bien sûr, avec les riverains et les commerçants.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"M. Seingier, vous êtes inscrit sur ce vœu."

M. Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Juste pour une position de vote. Évidemment, je trouve que ce lieu mérite un aménagement un peu à l'image de ce qui peut se faire en Espagne ou à Toulon également où, très récemment, j'ai vu un vieux marché qui a été restauré pour devenir un lieu d'accueil et de dégustation en plus des marchés traditionnels. Je suis favorable à ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci pour cette explication rapide et claire de vote."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

M. Bouigue pour répondre à ce vœu."

M. Bouigue, **premier adjoint à la maire d'arrondissement du 12^e, conseiller d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Merci, Mme Montandon, de nous donner à connaître d'abord un dispositif que tout le monde ne connaît peut-être pas, le programme Centres-Villes Vivants que vous nous présentez dans ce vœu.

Je suis gêné par ce vœu par deux affirmations. Une qui est somme toute assez légère, une autre qui est plus importante.

La première qui me gêne un petit peu c'est quand vous avez un considérant qui dit : « *des villes telles que Florence, Lyon, Marseille et Avignon ont su créer autour de leurs marchés alimentaires couverts des espaces de vie, avec des offres de restauration et des lieux de rencontre et de dégustation* ». Pourquoi n'avez-vous pas rajouté Aligre dans la liste des villes que vous citez ? Parce que franchement vous connaissez la Halle Beauvau, autour on a des lieux de restauration, on a des cafés, on a des lieux de vie, on a des lieux d'animation. Franchement, je trouve que ce considérant est complètement à côté de la réalité que vous connaissez tout aussi bien que moi sur le marché d'Aligre. Je pense qu'on ne peut pas faire cette comparaison qui est maladroite, qui n'a rien à faire là et qui n'apporte rien à votre vœu.

La deuxième chose, en revanche, qui est plus importante, c'est quand vous dites un peu plus tard : « *Considérant que la Halle actuelle, avec sa charpente et une hauteur sous plafond suffisante, offre la possibilité de construire un étage supplémentaire sans modifier la structure du toit.* » Avez-vous les études qui vous permettent de l'affirmer ? Je vous demande, est-ce que cette affirmation s'appuie sur des études ? Et si vous avez ces études, est-ce que vous pourriez nous les adresser ? Parce que nous, depuis 2004 que cette idée de modifier la Halle et notamment de créer cet étage, existe, nous avons essayé de mener pas mal d'études et toutes ces études vont à l'inverse de ce que vous affirmez. Pourquoi ?

D'abord, tout l'espace de la Halle Beauvau ne permettrait pas de supporter un étage supplémentaire, seule la partie centrale où il y a les poutres maîtresses le permettrait, c'est-à-dire à peu près 350 m². La création d'un étage supplémentaire, c'est la création d'escaliers supplémentaires, c'est la création d'un monte-charge, voire d'un ascenseur. C'est-à-dire des espaces que vous prendrez sur le sol actuel, sur la surface actuelle en rez-de-chaussée. Il faudrait donc supprimer une partie des commerces aujourd'hui installés qui ne pourraient pas se réinstaller et revenir à cet emplacement.

Il faudrait, avec un étage au-dessus, supprimer toute la partie qui est aujourd'hui le filet de protection qui protège la charpente. Vous savez qu'à l'occasion des travaux que l'on a fait suite à l'incendie de cette Halle Beauvau pour 3,5 millions d'euros, on a dû mettre un filet qui protège aujourd'hui la charpente plus durablement. Si vous faites un étage supplémentaire, vous n'avez plus ce filet de protection et donc, en gros, vous devez être obligés d'imaginer un autre système qui à ce jour n'a pas été imaginé.

Je vous rappelle qu'en plus, pour toute modification, il faudrait un avis conforme des ABF puisque c'est un bâtiment classé, que nous avons eu des discussions et que sur ces discussions, nous n'avons pas.

Finalement, il faudrait pour des travaux que l'on ait un long temps d'aménagement qui permettrait et qui obligerait les commerçants à quitter le lieu, à ne plus être sur place et pendant ce temps-là, on ne peut les mettre à l'extérieur puisque c'est un marché couvert, mais aussi



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

découvert. Nous avons donc un problème de mise à disposition d'un outil de travail pour une partie des commerçants qui travaillent dans cette Halle.

On a la suppression de certains espaces qui nous poserait un problème : les réserves aujourd'hui qui sont nécessaires pour les commerçants qui sont en place, les toilettes et l'espace qui est celui de la DPE qui permet aujourd'hui aux agents de la Ville d'avoir un espace et de pouvoir être sur place.

Toutes ces modifications aujourd'hui, toutes ces contraintes, nous ont amenés à ne pas pousser plus avant les études parce que tout ce que nous avons fait avec des professionnels, avec les services de la ville, nous donne à voir que le niveau des contraintes est beaucoup trop important. C'est pourquoi aujourd'hui, alors que nous en avons tous la volonté, vous comme nous, de ce côté-là je crois qu'il n'y a aucun sujet, on voit que les obstacles techniques, les contraintes techniques ne nous permettent pas de réaliser ce que l'on souhaiterait au sein de cette Halle Beauvau et c'est pour cela que nous n'avons pas été plus avant dans la recherche des objets.

Je vous rappelle par ailleurs que vous modifieriez sensiblement le lieu, la délégation de service public puisque l'on passerait d'un objet où l'on a aujourd'hui un marché à un objet culturel avec de la restauration, bref, des contraintes aussi réglementaires et de sécurité qui empièteraient sur les espaces disponibles.

C'est vraiment pour ces raisons, et ce n'est pas sur l'intention, on a tous cette intention, mais aujourd'hui les données techniques, tout ce qui nous est revenu de la part des services, ne nous permettent pas de nous dire que nous pourrions aller plus avant.

Effectivement, si l'on avait juste une question de coût, je pense que l'idée de solliciter un programme serait intéressante, mais aujourd'hui ce n'est pas un problème de coût, c'est un problème de faisabilité technique et de contraintes qui ne nous permettent pas d'aller plus loin. Franchement, nous en sommes, et je pense tous ici, les premiers à en être déçus puisque c'est un projet que l'on pourrait ambitionner pour la Halle et pour le quartier."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci. Mme Montandon."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. M. Bouigue, vous m'avez habituée à des arguments un peu plus fondés, là on sent quand même que vous manquez de matière pour pouvoir retoquer ce vœu. Utiliser le considérant comme quoi je ferais abstraction des restaurants autour, vous avez très bien compris que je parlais de lieu de dégustation du style de places aménagées en relation directement avec la Halle, vous le savez très bien, mais vous essayez de vous rattacher à ce que vous pouvez.

J'avais repris quand même les échanges que l'on avait eus en 2016 et en 2020, si je ne dis pas de bêtises, et c'est vrai que c'était au niveau surtout du coût. Vous ne mentionniez pas toutes ces études, alors peut-être que vous les avez faites depuis.

Je vais vous retourner votre remarque, dans ces cas-là, communiquez-nous les études que vous avez déjà faites, vous savez très bien, vous avez des services, vous avez des budgets ; donc demander à une opposition si elle a financé elle-même ses propres études de lui transmettre tout cela, c'est un peu facile, ou alors peut-être vous n'avez pas encore compris, cela vous ferait peut-



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

être du bien d'être dans l'opposition. Cela dit, si vous avez des études qui le montrent, je suis preneuse, au moins comme cela peut-être je ne reviendrai pas à la charge.

Ce que je remarque quand même c'est que je vous demande de solliciter la métropole, cela ne coûte rien, et au contraire de bénéficier de son expertise et de ses financements et que vous arrivez quand même à retoquer ce vœu.

Je commence à douter de votre volonté de vouloir changer un petit peu cette configuration dans la Halle. "

M. Bouigue, premier adjoint à la maire d'arrondissement du 12^e, conseiller d'arrondissement :

"Vraiment Mme Montandon, si je vous ai habituée à mieux, je pense que j'ai été très explicite dans mes explications. Vous ne l'avez pas été, vous essayez par une pirouette, dont vous avez l'habitude, de vous sortir d'un vœu dans lequel vous n'avancez pas parce que vous voyez qu'il y a une impasse.

Vous indiquez que vous avez des éléments qui vous permettent, je ne vous ai pas coupée pendant votre réponse, permettez-moi d'aller jusqu'au bout sans que vous ne me coupiez, s'il vous plaît. Vous affirmez dans votre vœu des choses, vous affirmez qu'il y a la hauteur suffisante et qu'il y a la configuration suffisante, je vous dis que ce n'est pas vrai, vous n'avez pas la capacité de nous mettre aujourd'hui sur la table les études qui prouveraient que vous avez raison.

Quand vous dites que je manque d'arguments, vous manquez encore plus d'éléments puisque vous n'avez aucun élément technique à nous donner. Vous affirmez que c'est possible quand je vous dis que cela ne l'est pas et je vous donne des éléments concrets. Vous dites que ce n'est pas assez, mais vous ne pouvez rien mettre en avant, rien en opposition, parce que vous n'avez pas fait ces études. C'est la réalité, vous n'avez pas réalisé ces études et aujourd'hui vous aimeriez nous contrer là-dessus, mais le fait est que nous voulons aussi réaliser, nous aurions voulu, nous ne l'avons pas fait.

Mme Montandon, franchement sur ce coup-là, je trouve que c'est mal joué et vous êtes quelque part mauvaise joueuse sur ce vœu qui ne va pas plus loin que l'impasse dans laquelle vous l'avez mis."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vais donc mettre aux voix ce vœu relatif à la sollicitation du programme Centres-Villes Vivants. Tu avais une déclaration à nous faire, Jean-Luc ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez, Mme Rota et M. Seingier. Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Il est donc rejeté, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 29 dont 9 pouvoirs	
Pour : 04	Contre : 24
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB12-2024-029 VOEU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Q122024-001 : **Question orale de Franck Margain, relative à la construction d'une piscine en Seine au bas du Parc de Bercy.**

Madame la maire,

Dans le cadre de l'aménagement des infrastructures sportives post Jeux olympiques, la Ville de Paris a décidé de procéder à la construction d'un bassin de nage dans la Seine.

Dans l'appel à projets :

- Quelles sont les échéances prévues ?
- Quels sont les critères architecturaux retenus ?
- Quelles études d'impact ont été menées sur la navigation, la flore, la faune ?
- Quel public sera visé ? Les scolaires ? Les sportifs ? Tout public ?
- Quelles précautions ont été prises pour la qualité pérenne de l'eau de la Seine

Les élus d'opposition se réjouissent et auraient souhaité être associés à ce projet structurant pour notre arrondissement

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous avons terminé les trois vœux présentés pour ce conseil, nous passons désormais à la question orale de Franck Margain relative à la construction d'une piscine en Seine au bas du Parc de Bercy.

M. Margain c'est à vous."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Madame la maire, je vous remercie. Nous avons donc appris ce projet de construction d'un bassin de baignade en Seine. N'ayant pas eu accès au dossier, je voulais avoir des informations sur les échéances prévues, sur les critères architecturaux retenus, quel public visé, quelles précautions ont été prises en matière de qualité de l'eau, à savoir un certain nombre de détails que nous aurions été heureux d'obtenir sachant que nous sommes élus de cet arrondissement.

Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci M. Margain. Je croyais que c'était M. Bouigue, qui s'en va, qui devait vous répondre. Merci Anouchka. Après on peut tous faire un plouf pour répondre à M. Margain."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**.

"Merci. Je vais répondre en l'absence de Nicolas Bonnet-Oulaldj. Pour répondre à vos questions, en octobre dernier, les équipes de la mission Baignade en Seine sont venues présenter à la maire du 12^e le contour du projet de baignade naturelle dans la Seine en héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

Pour rappel, il s'agit de baignades naturelles en Seine sans traitement sur trois sites parisiens, Bras de Grenelle, Bras Marie et Bercy. Ces baignades seront ouvertes avec délimitation légère des bassins avec des pontons et des bouées.

Concernant le calendrier, l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge des études de conception est en cours de désignation. Les études de conception seront menées jusqu'à l'été 2024. Au deuxième semestre 2024 seront lancées les consultations des marchés de travaux pour la phase de réalisation et les travaux débuteront tout début 2025 pour une finalisation et une ouverture en juillet 2025. Au premier semestre 2024, une concertation co-portée avec les services de l'État sera menée auprès des navigants professionnels ainsi qu'une réunion publique d'information pour chaque site.

Le programme fixe une approche frugale des infrastructures de baignade pour les trois sites, à la fois dans le choix des matériaux, donc des matériaux les plus naturels possibles, mais répondant à des critères d'exploitation en milieu fluvial et en milieu humide, ainsi que l'approche de la baignade qui sera composée d'espaces à quai, services et animation, de pontons flottants de mise à l'eau. Le plan d'eau sera uniquement délimité par une ligne de bouées et toutes les infrastructures doivent être modulaires et démontables. Une structure de protection plus lourde sur le site de Bercy est imposée par les services de l'État pour séparer physiquement la baignade de la navigation fluviale qui ne sera pas interrompue.

La navigation n'est pas reportable sur Bercy contrairement aux autres sites qui ont été identifiés. Les études sont en cours par Voies Navigables de France pour permettre de définir un état des lieux du trafic fluvial sur ce site. Des études de trajectographies sont aussi en cours pour modéliser l'impact de la nouvelle structure créée sur les conditions de navigation.

Concernant le volet environnemental, des études sur la biodiversité (relevé faune, flore, habitat) sur les quais et également dans l'eau ont été réalisées à l'été 2023 et seront complétées en mars prochain. On n'a pas encore de conclusions précises à vous fournir sur ce point, mais on ne manquera pas de vous envoyer les éléments.

Sur l'aspect de la qualité de l'eau de la Seine, son amélioration est comme vous le savez le fruit d'efforts successifs qui sont engagés depuis une vingtaine d'années et, depuis 2015, le plan baignade associant la Ville de Paris, l'État et les collectivités partenaires a obtenu plus de 1,4 milliard d'euros pour permettre la baignade au public dès l'été 2025. L'ouverture d'un site de baignade nécessite la réalisation d'un profil de baignade établi avec les services de l'Agence Régionale de Santé qui définit notamment le risque sanitaire et qui met en place toute une série de mesures de gestion à suivre pour exploiter la baignade au quotidien.

Dernière information, au regard des éléments précités, les baignades s'adresseront à un public bon nageur autonome dans l'eau.

Je vous remercie."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 janvier 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Mme Anouchka Comushian. Vous avez compris, M. Margain, qu'il faudra quand même être très bon nageur pour pouvoir se baigner en Seine, du fait d'abord des courants et de la température de l'eau, même si l'on est en réchauffement climatique, et que cela ne sera pas autorisé pour un apprentissage de la baignade.

En tout cas, on se réjouit de cet héritage parce que nous aurons effectivement la baignade en Seine du triathlon pour les Jeux olympiques et paralympiques et l'on est ravis de savoir que, dès 2025, on pourra se baigner en Seine pour celles et ceux qui veulent s'y risquer.

Mesdames et Messieurs, nous en avons terminé avec notre ordre du jour, c'est une séance qui n'a jamais été aussi rapide, c'est une première.

Merci beaucoup pour votre présence ce soir et pour le bon déroulement de nos échanges, même s'ils ont été vifs et politiques sur les derniers, c'est aussi l'intérêt de cette instance pour faire vivre notre assemblée et la démocratie de proximité qui nous est chère à toutes et tous.

Notre prochain conseil est prévu le mardi 7 mai à 19 h 00, on ne va pas se revoir dans cette configuration avant quelques mois.

En tout cas, je voulais encore plus que d'habitude et je voudrais vraiment que vous les remerciez, les services de la direction générale des services, notamment les trois DGA puisqu'elles ont assuré ce conseil, toutes les trois, sans DGS, bravo à vous Mesdames, vous êtes vraiment tout-terrain, vous avez assuré vraiment ces derniers temps et je vous en suis, vous le savez, particulièrement reconnaissante. Merci encore, normalement pour le prochain nous aurons une nouvelle DGS.

Bien évidemment, comme à chaque fois, puisque sans eux ce conseil n'aurait ni cette qualité ni cette saveur, merci à l'ensemble des membres de mon cabinet. Bravo à vous, merci.

Très bonne soirée et encore meilleurs vœux à toutes et tous, à vous, à vos proches, santé, bonheur, et félicité."

La séance est levée à 21 h 02.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 ^e arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.